

La France et l'Espagne se mettent d'accord

Les bolcheviques ne le pardonneront pas à Alphonse XIII

Des pourparlers viennent d'aboutir entre les cabinets de Paris et de Madrid...

L'Espagne aurait pu sans doute nous laisser seul avec les Rifains sur le dos...

Par contre, ce ne sera ni l'intérêt des Rifains, ni celui des boches, ni celui des bolcheviques...

Il y a quelques jours, une bombe à retardement éclatait devant le palais de la marquise de Castejell...

Hier, on annonçait encore la découverte d'un nouveau complot qui aurait été fomenté à l'occasion d'un voyage du roi à Barcelone...

On aurait trouvé, à quelques kilomètres de cette ville, sur les côtes de Gurrat, à proximité de la voie ferrée de Madrid...

Les communistes ne pardonneront pas à Alphonse XIII de vouloir aider la France dans l'œuvre civilisatrice du Maroc...

Atténuons-nous donc à nos vœux attendus, mais soyons assurés qu'ils ne feront jamais varier le roi d'Espagne sur sa décision...

Les Rifains continuent à attaquer avec mordant

Rabat, 6 juin (communiqué officiel). — A l'ouest, des dissidents qui s'étaient infiltrés dans la région de Loukkos, ont été contents par nos partisans...

Notre poste de Bibane a été violemment attaqué dans la matinée du 3 juin. Au centre, dans la journée d'hier, nos troupes se sont re liées dans des postes de Elker et d'Assar...

Le poste de Bab-Mizat a été attaqué sans aucun succès. Abd El Krim aurait fait annoncer à M'Toua, sa prochaine arrivée à Fez. Dans le secteur est, rien à signaler.

Les navires de guerre à Casablanca

Casablanca, 6 juin. — Les torpilleurs de haute mer « Tonkinois » et « Bouclier » ont mouillé en rade de Casablanca...

On arrête quelques traîtres

Marseille, 6 juin. — Ce matin, vers 1 heure, la police mobile a arrêté quatre individus qui s'apparentent à pénétrer dans le camp Sainte-Marthe...

Ce sont : Georges Ponzio, 26 ans, sculpteur ; François Covazzini, 28 ans, employé à la mairie ; Victor Ferraro, 19 ans, chaudronnier ; et Jean Casalle, 17 ans...

Georges Ponzio est l'ami de l'ouvrière d'imprimerie Cortegiani, qui fut arrêtée ces jours derniers, et au domicile de laquelle on avait découvert une centaine de kilos de tracts...

Les femmes communistes poignardent nos soldats dans le dos

Paris, 6 juin. — Une délégation féminine du parti communiste, conduite par M. Garbary, député de la Seine, s'est rendue ce matin à la présidence du conseil pour remettre leur protestation contre les opérations militaires du Maroc...

ALPHONSE XIII PROLONGE SON SEJOUR EN CATALOGNE

Le marquis Magaz a fait savoir que le roi avait l'intention de prolonger son séjour à Catalogne et que cette décision obéissait à l'accueil très chaleureux que la famille royale reçoit à Barcelone.

M. CHAMBERLAIN VA A GENEVE

Londres, 6 juin. — M. Chamberlain a quitté Londres ce matin pour se rendre à Genève. Il ne s'arrêtera pas à Paris, mais aura l'occasion de voir M. Briand dès son arrivée au lundi à Genève.

PARIS-CENTRE

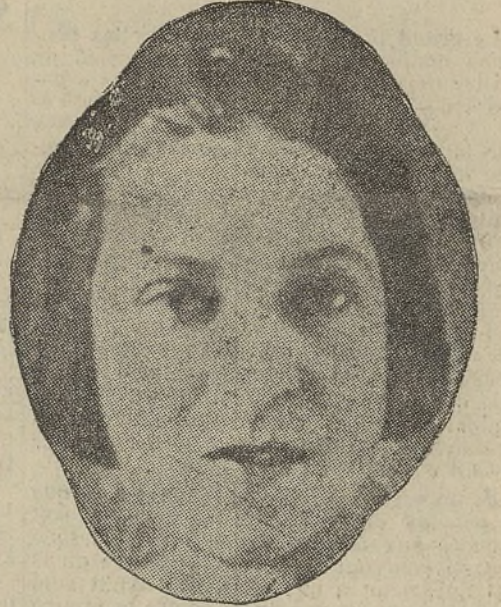
Table with subscription rates: Dix-septième année. - N° 5.946. ABONNEMENTS. Nièvre et limitr... 55.00 30.00 16.00

Régional Quotidien VINGT CENTIMES Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIMANCHE 7 JUIN 1925

Lacoste gagne sur Borotra le championnat de tennis

Mlle Lenglen continue ses succès



Paris, 6 juin. — La finale du simple-messieurs du championnat international s'est disputée cet après-midi en présence d'une très nombreuse assistance...



qui était loin d'être dans sa meilleure forme. La finale simple dames a été gagnée par Mlle Suzanne Lenglen qui a battu Miss Mac Kane en deux sets, par 6-1, 6-2.



M. BOROTRA

LIRE EN PAGE 2 : Nos informations de Dernière Heure. EN PAGE 3 : Les protestations électorales devant le Conseil de préfecture de l'Allier...

LES PROFITEURS



BLUM. — Ne vous en faites pas, il dort toujours le gardien.

Dessin inédit de PEM

UN PATRIOTE TOMBE

Un témoin raconte la mort d'Ernest Berger

Paris, 6 juin. — M. Baquard, juge d'instruction chargé d'enquêter sur la mort d'Ernest Berger, de l'« Action Française », a entendu cet après-midi M. Omer Sarin, dessinateur.

Ce témoin qui déposa déjà lors de l'enquête du commissariat, a déclaré : — Il était exactement midi 12, le 26 mai, je descendais très pressé, l'escalier du Nord-Sud, place du Havre...

Le général de Castelnaud à Metz

Metz, 6 juin. — Le général de Castelnaud présidera le 17 juin, la réunion générale de l'Action Catholique française qui groupera les représentants de toutes les sections du département.

léon Daudet candidat unique des droites en Lot-et-Garonne

Agen, 6 juin. — Le Congrès des députés sénatoriaux de droite s'est réuni à Agen, aujourd'hui. Après avoir entendu le marquis de Dompière, M. Pellaumail et M. Daudet, le congrès a désigné ce dernier comme candidat unique de droite contre le cartel des gauches.

Un secrétaire de commissariat victime d'un rat d'hôtel

Paris, 6 juin. — Un rat d'hôtel a pénétré cette nuit dans la chambre où couchait M. H. Dormoy, secrétaire du commissariat du quartier de la Muette, demeurant 62, avenue de Suffren.

LES OBSEQUES DE CAMILLE FLAMMARION

Paris, 6 juin. — Les obsèques de M. Camille Flammarion ont eu lieu ce matin à Juvisy, l'inhumation ayant voulu reposer non loin de l'observatoire où s'éleva la dernière partie de sa vie.

Un enfant jouait avec une arme à feu...

Casablanca, 6 juin. — En jouant avec un carabine qu'il ne croyait pas chargée, François Torres, 8 ans, a tué sa petite camarade Florette Bua, du même âge.

UN BOLCHEVISTE MELOMANE

La « Madelon » déplaît au moscouitaire qui ent me l'« Internationale » et crée un scandale

Paris, 6 juin. — Cet après-midi vers 14 heures, plusieurs ouvriers travaillaient à la construction d'un chalet, près de la grande porte Alexandre III, de l'Exposition des Arts Décoratifs.

L'un d'eux, tout en accomplissant sa besogne, chanta tranquillement la « Madelon », ce qui eut le don de déplaire à l'un de ses camarades, Guichard, 27 ans.

La foule accourue aussitôt menaça de faire un mauvais parti à Guichard que les agents de police, afin de le soustraire à la fureur populaire, le conduisirent au commissariat du Grand-Palais, d'où après vérification de son domicile, il fut remis en liberté.

On identifie une victime des bandits polonais

Versailles, 6 juin. — Le 21 décembre 1924, on retirait de la Moselle le cadavre d'un homme dont l'identité n'avait jamais pu être établie.

Or, ces jours derniers, la première brigade mobile, au cours des recherches dans l'affaire des bandits polonais, a pu établir que le cadavre inconnu de la Moselle, n'était autre que le corps du nommé Valerian, assassiné le 20 décembre 1924 dans une chambre d'hôtel à Metz, par Gallizak, actuellement sous les verrous.

Gallizak, qui fait partie de la bande Wladec-Urbaniak travaillait à Nancy avec Valerian et sous le prétexte de lui procurer une meilleure situation, l'avait décidé à quitter Nancy pour aller à Paris. Mais il l'emmena à Metz et l'assassina, lui vola ses papiers d'identité et 9.000 francs de titres. Puis il se débarrassa du cadavre en le précipitant dans la Moselle.

Gallizak arrêté avec le passe-port de Valerian avait covoyé une bande des titres volés à sa maîtresse, à Paris, la femme Tecla Salajé, d'origine polonaise. Les policiers, au cours d'une perquisition au domicile de cette femme, dans le quartier Saint-Paul, à Paris, ont retrouvé une partie des titres et des papiers appartenant à la victime.

DEUX MESSIEURS SANS APPETIT

Paris, 6 juin. — La femme d'un de nos plus spirituels revuistes, dînait, hier soir, dans un grand restaurant de Versailles. Le repas terminé, la jolie dinette alla se laver les mains au lavabo. Pour cela, elle ôta une magnifique bague de platine, ornée d'un « bouchon de carafe » valant près de cent cinquante mille francs.

IL GLISSE ET TOMBE DANS LE FLEUVE

Dijon, 6 juin. — En descendant par une échelle aux crampons scellés dans le mur du réservoir, le chauffeur Marinus les avait conduits à l'hôtel du Trianon-Palace où on avait remarqué qu'ils étaient les allées et venues des clients.

DEUX MESSIEURS SANS APPETIT

leur départ coïncide étrangement avec la disparition d'une bague

Paris, 6 juin. — La femme d'un de nos plus spirituels revuistes, dînait, hier soir, dans un grand restaurant de Versailles. Le repas terminé, la jolie dinette alla se laver les mains au lavabo. Pour cela, elle ôta une magnifique bague de platine, ornée d'un « bouchon de carafe » valant près de cent cinquante mille francs.

Ce geste est familier aux femmes, au contraire de celui, hélas, qui consiste à remettre la bague au doigt.

Trois minutes après, lorsqu'elle s'aperçut qu'elle avait laissé son solitaire vraiment trop seul sur le lavabo, elle remonta quatre à quatre l'escalier pour aller le reprendre.

Le rôle des délégués nivernais au congrès de l'Union fédérale des mutilés et anciens combattants

La Fédération départementale des Poilus Nivernais avait, au cours de son assemblée du 19 mai, désigné pour la représenter les 31 mai et 1er juin, à l'annuel congrès national de l'Union Fédérale des mutilés, veuves, orphelins et anciens combattants, MM. Lhopied, président de la F. D. des P. N., Berthet, président honoraire, Latné, président de l'Association des mutilés de Cosne, auxquels s'étaient joints Johann et Gilbert Comte, vice-présidents de la Fédération, et Chabridon, secrétaire de la section des P. N. de Paris.

Le chauffeur qui les avait conduits à Paris fut retrouvé. C'est un nommé Marinus attaché généralement à l'hôtel Claridge. Il déclara que ses quatre clients étaient descendus à l'hôtel Catalan. Ce sont des étrangers paraissant de nationalité espagnole. Avant de les amener à l'hôtel des Réservoirs, le chauffeur Marinus les avait conduits à l'hôtel du Trianon-Palace où on avait remarqué qu'ils étaient les allées et venues des clients.

M. Bringer, commissaire de la première brigade mobile est chargé de cette affaire.

Le rôle des délégués nivernais au congrès de l'Union fédérale des mutilés et anciens combattants

La Fédération départementale des Poilus Nivernais avait, au cours de son assemblée du 19 mai, désigné pour la représenter les 31 mai et 1er juin, à l'annuel congrès national de l'Union Fédérale des mutilés, veuves, orphelins et anciens combattants, MM. Lhopied, président de la F. D. des P. N., Berthet, président honoraire, Latné, président de l'Association des mutilés de Cosne, auxquels s'étaient joints Johann et Gilbert Comte, vice-présidents de la Fédération, et Chabridon, secrétaire de la section des P. N. de Paris.

Le chauffeur qui les avait conduits à Paris fut retrouvé. C'est un nommé Marinus attaché généralement à l'hôtel Claridge. Il déclara que ses quatre clients étaient descendus à l'hôtel Catalan. Ce sont des étrangers paraissant de nationalité espagnole. Avant de les amener à l'hôtel des Réservoirs, le chauffeur Marinus les avait conduits à l'hôtel du Trianon-Palace où on avait remarqué qu'ils étaient les allées et venues des clients.

Le rôle des délégués nivernais au congrès de l'Union fédérale des mutilés et anciens combattants

La Fédération départementale des Poilus Nivernais avait, au cours de son assemblée du 19 mai, désigné pour la représenter les 31 mai et 1er juin, à l'annuel congrès national de l'Union Fédérale des mutilés, veuves, orphelins et anciens combattants, MM. Lhopied, président de la F. D. des P. N., Berthet, président honoraire, Latné, président de l'Association des mutilés de Cosne, auxquels s'étaient joints Johann et Gilbert Comte, vice-présidents de la Fédération, et Chabridon, secrétaire de la section des P. N. de Paris.

LE SANG VA COULER EN CHINE

C'est encore à Moscou qu'on doit cette révolte

Elle pourrait amener une guerre entre le Japon et les Soviets

Pékin, 6 juin. — L'Associated Press affirme qu'elle possède des informations prouvant la participation directe des Soviets dans un conflit armé pour le contrôle de toute la Chine.

Les bolcheviques ont déjà fait des préparatifs pour encourager la guerre civile dans les provinces du Nord, guerre qui, par son importance, ne pourra se comparer aux troubles qui ont lieu actuellement dans le Sud.

L'appui bolcheviste est donné sous l'égide de Feng-Yu-Hsiang, le leader de la faction la plus hostile de Tokio, tandis que Tchang-Tso-Lin, le dictateur mandchou, possède, dit-on, sinon l'appui matériel du gouvernement japonais, du moins son appui moral.

La lutte pourrait aisément provoquer une guerre entre le Japon et l'U. R. S. S. On déclare à Washington que les missionnaires directeurs de quelques institutions américaines en Chine se sont mis du côté des étudiants et se montrent mécontents de l'attitude prise par la police de Schanghai. Ils ont été informés, par la légation des Etats-Unis à Pékin, que leur décision était tout à fait inopportune.

On câble de Pékin au même journal : La situation empire. Les anciens missionnaires comparent la tension actuelle entre Chinois et étrangers à celle qui précéda, immédiatement le soulèvement des Boxers.

Reactions tendres

Les légations étrangères sont si parfaitement convaincues du fait que Moscou donne son appui aux Chinois que les efforts de M. Karakhan pour agir en qualité de doyen du corps diplomatique ont été ignorés. D'ailleurs les relations entre M. Karakhan et les autres diplomates se sont encore tendues à la suite du message de sympathie que l'ambassadeur des Soviets a envoyé au gouvernement chinois.

Le correspondant de l'United Press à Schanghai, après avoir confirmé que le nombre des grévistes chinois s'élève actuellement à 200.000, raconte que les hôtels, les clubs, et les maisons particulières présentent actuellement un curieux aspect. Privés de leurs serviteurs chinois, les Européens font maintenant les plus humbles besognes. Les femmes américaines et anglaises s'occupent du ménage. Elles remplacent au central téléphonique les employés en grève. Elles tiennent des cantines tandis que les hommes font office de chauffeurs aux usines d'électricité. Partout ils remplacent les coolies et, en outre, ils remplissent leurs fonctions de gardes.

Le club américain est le seul qui ait conservé son personnel chinois... En attendant, ce sont aussi des étrangers, qui, pour la première fois, dans sa longue histoire, servent les clients au Schanghai-Club.

L'âme de la révolte

Des câbles parvenus à Londres, signalent que c'est un tout jeune homme, Lin-Yah-Sing, qui est l'âme de la révolte. Cet agitateur est, dit-on, maître de 150.000 grévistes, et il a établi son quartier général dans les locaux de l'Ecole chinoise de médecine où il dispose d'un état-major bien discipliné, recruté parmi les jeunes étudiants éduqués en Europe et en Amérique.

Le boycottage économique des étrangers

On mande de Tien-Tsin que les marchands de Pékin ont décidé le boycottage économique des étrangers. Ce boycottage est essentiellement dirigé contre les ressortissants britanniques et japonais.

Le rôle des délégués nivernais au congrès de l'Union fédérale des mutilés et anciens combattants

La Fédération départementale des Poilus Nivernais avait, au cours de son assemblée du 19 mai, désigné pour la représenter les 31 mai et 1er juin, à l'annuel congrès national de l'Union Fédérale des mutilés, veuves, orphelins et anciens combattants, MM. Lhopied, président de la F. D. des P. N., Berthet, président honoraire, Latné, président de l'Association des mutilés de Cosne, auxquels s'étaient joints Johann et Gilbert Comte, vice-présidents de la Fédération, et Chabridon, secrétaire de la section des P. N. de Paris.

Le chauffeur qui les avait conduits à Paris fut retrouvé. C'est un nommé Marinus attaché généralement à l'hôtel Claridge. Il déclara que ses quatre clients étaient descendus à l'hôtel Catalan. Ce sont des étrangers paraissant de nationalité espagnole. Avant de les amener à l'hôtel des Réservoirs, le chauffeur Marinus les avait conduits à l'hôtel du Trianon-Palace où on avait remarqué qu'ils étaient les allées et venues des clients.

M. Bringer, commissaire de la première brigade mobile est chargé de cette affaire.

Le rôle des délégués nivernais au congrès de l'Union fédérale des mutilés et anciens combattants

La Fédération départementale des Poilus Nivernais avait, au cours de son assemblée du 19 mai, désigné pour la représenter les 31 mai et 1er juin, à l'annuel congrès national de l'Union Fédérale des mutilés, veuves, orphelins et anciens combattants, MM. Lhopied, président de la F. D. des P. N., Berthet, président honoraire, Latné, président de l'Association des mutilés de Cosne, auxquels s'étaient joints Johann et Gilbert Comte, vice-présidents de la Fédération, et Chabridon, secrétaire de la section des P. N. de Paris.

Le chauffeur qui les avait conduits à Paris fut retrouvé. C'est un nommé Marinus attaché généralement à l'hôtel Claridge. Il déclara que ses quatre clients étaient descendus à l'hôtel Catalan. Ce sont des étrangers paraissant de nationalité espagnole. Avant de les amener à l'hôtel des Réservoirs, le chauffeur Marinus les avait conduits à l'hôtel du Trianon-Palace où on avait remarqué qu'ils étaient les allées et venues des clients.

M. Bringer, commissaire de la première brigade mobile est chargé de cette affaire.

LIRE EN PAGE 2 : Nos informations de Dernière Heure. EN PAGE 3 : Les protestations électorales devant le Conseil de préfecture de l'Allier. La prochaine fête des fleurs à Moulins. Le circuit cycliste de l'Allier, organisé par « Paris-Centre ». Le programme du Concours hippique de Vichy. Deux graves accidents d'auto dans l'Allier. EN PAGE 4 : Avant la béatification de Bernadette. La question municipale à Nevers.

Le rôle des délégués nivernais au congrès de l'Union fédérale des mutilés et anciens combattants. La Fédération départementale des Poilus Nivernais avait, au cours de son assemblée du 19 mai, désigné pour la représenter les 31 mai et 1er juin, à l'annuel congrès national de l'Union Fédérale des mutilés, veuves, orphelins et anciens combattants, MM. Lhopied, président de la F. D. des P. N., Berthet, président honoraire, Latné, président de l'Association des mutilés de Cosne, auxquels s'étaient joints Johann et Gilbert Comte, vice-présidents de la Fédération, et Chabridon, secrétaire de la section des P. N. de Paris.

Active à la discussion (première commission) relative aux droits des anciens combattants qui, jusqu'alors, s'étaient effacés devant leurs frères mutilés et réformés afin de faciliter la réalisation des revendications de ces derniers.

Un ven a été volé à l'issue d'une grande discussion, tendant à ce que toutes les questions à l'occasion desquelles pourrait jouer le principe de la priorité des anciens

combattants dans la nation seraient consultés les représentants du comité d'entente des grandes associations des victimes de la guerre et anciens combattants.

Le grand problème de la loi sur les pensions donna l'occasion à M. Lhopied de traiter notamment de la question des « gazés » de la guerre.

M. Lhopied attira également l'attention des congressistes sur la difficulté particulière que gazés et tuberculeux éprouvent pour rapporter la preuve certaine de la relation de cause à effet entre leur affection et l'intoxication dont ils ont été atteints.

Et un vœu a été adopté tendant à ce que le bénéfice de la loi sur les pensions soit accordé aux anciens combattants lorsque ceux-ci pourront rapporter la preuve qu'ils ont appartenu à une formation ayant subi les attaques par gaz, sans exiger la preuve d'une intoxication individuelle, cette preuve étant fréquemment, extrêmement difficile, voire impossible à fournir.

Les délégués nivernais ont suivi avec un intérêt tout particulier les débats concernant les pupilles de la Nation et des réformes à apporter au fonctionnement des tribunaux de pension.

La première commission du congrès proclama, en outre, que l'institution de la retraite du combattant devenait une revendication de premier plan, et déclara se rallier au projet de loi déposé par M. Jules Boyer, projet qui prévoit une retraite minimum de 100 francs avec majoration selon le nombre de mois passés effectivement au front.

Un vœu vigoureusement soutenu par M. Couste, a été émis pour que le parlement fasse effectivement jouer cette retraite dans le cadre du budget de 1926.

Les vœux ainsi étudiés, ont été sanctionnés à l'Assemblée plénière du mardi matin, qui fut suivie d'un grand banquet, présidé par M. le ministre des pensions Antériou.

Le camarade Johann fut réçu par un nombre de voix imposant, membre de la commission de contrôle.

Les délégués nivernais étaient de retour mercredi, enchantés de leur voyage et rapportant l'impression de la vitalité sans cesse croissante de la belle et persistante association qui est l'Union Fédérale.

DERNIÈRE HEURE

POUR VOL ET RECEL DE BLÉ On arrête un boulanger et six gabariens

Bordeaux, 6 juin. — Six gabariens et un boulanger viennent d'être arrêtés pour vol de blé et recel. Les gabariens qui transportaient des blés exotiques de Passens à Morlaix-sur-Gironde, prélevaient une certaine quantité de céréales sur chaque sac et lorsque le manque de poids était constaté, en rendaient responsables les expéditeurs.

La livre à 102 francs
Paris, 6 juin. — Après avoir débuté à 102, sous l'influence des cours pratiqués hier après Bourse à New-York, la livre termine aujourd'hui en recul à 102 avec une tendance nettement plus faible.

A LA TOUR DE BABEL Il y a confusion de langues à la Conférence internationale du travail

Genève, 6 juin. — Contrairement à toute attente, la convention sur l'arrêt de 24 heures dans les verreries à bassin, une fois par semaine, a été rejetée, n'ayant obtenu que 68 voix sur 105 votants alors que la majorité des deux tiers était requise.

On retrouve le corps du « plongeur de la mort »

Nantes, 6 juin. — Des pêcheurs ont retiré de la Loire, au Pellerin, le cadavre de M. Willy Wolf, l'artiste de cinéma qui se noya à Nantes en se jetant dans le fleuve du haut du pont transporteur, le dimanche de la Pentecôte.

LE MILITARY ZENITH

Chateauroux, 6 juin. — Les adjutants Quintard et Dulau, du 3^e régiment d'aviation de chasse, qui tentent la coupe Zenith, ont pris le départ ce matin au camp de la Martinerie. Le premier, par suite d'une panne d'hélice, a dû abandonner.

ET LE GOUVERNEMENT CHINOIS PROTESTE

Pékin, 6 juin. — Le gouvernement chinois a protesté, au sujet de la note de protestation contre les événements de Schanghai, ce matin, en annonçant qu'il se disposait à envoyer une troisième communication plus spécialement l'attitude des fonctionnaires américains.

La grève générale au Chili

Santiago, 6 juin. — La grève générale vient d'être déclarée au Chili. Les ouvriers affiliés au parti radical ont donné le signal en attaquant les bureaux de la Compagnie des Nitrates, à Corunna. A San Antonio, après une bataille rangée, des mineurs furent arrêtés, mais l'agitation ne fit que s'accroître. Le gouvernement prend des mesures très énergiques pour rétablir l'ordre.

L'OSTRACISME MOSCOUTAIRE

Moscou, 6 juin. — La commission centrale des syndicats russes vient de publier la liste des catégories de personnes déshonorées du droit d'appartenir à un syndicat. Cet ostracisme comporte des conséquences pratiques importantes, car les membres des associations professionnelles reconnues les Soviets ont seuls le privilège de certains dégrèvements d'impôts, indemnités de chômage, etc.

Les Courses

SAMEDI A SAINT-CLOUD
Prix de Bonneuil. — 1. Mlle Fidèle, A. Atton; 2. Timour, marquis de Llano; 3. Le Régent, Mme M. Dunand.
Prix de Franceville. — 1. New Scot, J.-D. Cohn; 2. Lodi, F. R. Hitchcock; 3. First Edition, C. W. Birkin.
Prix de Meaux. — 1. Fairy Lad, Michel Sovadjian; 2. Sompoidor, Cl. Hübson; 3. L'Ardent, Achille Fould.
Prix de Blois. — 1. Sang Froid, J. Fribourg; 2. Condoeur, J. Willouck; 3. Amir Akmed, Max de Rivaud.
Prix du Messenger. — 1. Stvx, P. Wertheimer; 2. La Messager, O. Homberg; 3. King Rags, Mme L. Galtier.
Prix de la Bouteille. — 1. Stvx, P. Wertheimer; 2. La Bouteille, O. Homberg; 3. King Rags, Mme L. Galtier.

LA NOTE ALLIÉE A BERLIN Les boches sont furieux et espèrent bien nous faire céder

Londres, 6 juin. — D'après les nouvelles reçues de Londres, la note alliée sur le désarmement aurait causé à Berlin une très vive irritation. Les feuilles nationalistes mettent le gouvernement en demeure de ne faire aucune concession, tandis que la presse modérée représente le document allié comme une preuve d'un esprit mesquin, de haine et de rancune.

La note des alliés, ajouta le haut fonctionnaire allemand, sera examinée mercredi prochain par la Commission des affaires étrangères du Reichstag et le samedi suivant par les premiers présidents des États composant le Reich et qui auront à donner leur avis spécialement en ce qui concerne les questions de police, il faudra ensuite un certain temps pour préparer la réponse de l'Allemagne aux gouvernements alliés. Cette réponse sera notre dernier mot sur le désarmement.

LE CADAVRE DU VIEILLARD ÉTAIT RONGÉ PAR LES RATS

Perpignan, 6 juin. — On a trouvé dans un laudis à Perpignan, un vieillard, Jean Caminal, mort à 95 ans, de sénilité. La tête et la main droite avaient été dévorées par les rats.

UN DE NOS MEILLEURS AVIATEURS EST VICTIME D'UN ACCIDENT

Villacoublay, 6 juin. — Le sergent Latalie, qui tenta hier d'améliorer son temps dans le Military Zenith, mais fut contraint d'abandonner au cours du deuxième circuit, à Strasbourg, a été victime d'un accident en rentrant à Villacoublay, cet après-midi, à 13 heures.

POUR LES PHILATELISTES

Paris, 6 juin. — Deux nouveaux timbres de 10 centimes et de 75 centimes des Arts Décoratifs à l'effigie du Flambeau, seront mis en vente dans les principaux bureaux de postes à partir du 6 juin.

A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Paris, 6 juin. — Le président de la République, accompagné de M. Georges Michel, secrétaire général de la présidence, a visité ce matin l'Exposition orientale de la Bibliothèque nationale.

CRIME OU ACCIDENT

Nantes, 6 juin. — M. Brunellier, 47 ans, résidant au 71 rue de l'Éclair, a été tué hier, sans avoir repris connaissance, succombant à une fracture au crâne.

QUAND ISRAËL EST ROI

Moscou exécute ceux qui ne pensent pas comme il veut
Moscou, 6 juin. — Le tribunal militaire de Moscou a rendu son jugement dans l'affaire des seize membres d'une organisation antibolcheviste accusés d'espionnage en faveur de la Pologne.

A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

Le Pavillon de Belgique à l'Exposition des Arts Décoratifs a été inauguré, à 17 heures, par M. de Monzie, ministre de l'Instruction publique, et Fernand David, commissaire, qui ont été reçus par M. Tschoffen, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique, entouré de M. Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur à Paris, et Vandembrouck, commissaire général de la section belge et de tous les artistes qui collaborèrent à l'édification de cette belle œuvre.

Un enfant à la tête prise dans un monte-charge

Paris, 6 juin. — Un accident pénible s'est produit ce matin rue du Sentier. Un enfant de deux ans, Charles Gouli, habitant chez ses parents, 41, rue de la Chapelle, et travaillant à la Cie des Transports Rapides, 43, rue du Caire, était venu vivre un colis chez M. Gouli, 14, rue du Sentier. Le malheureux enfant fit l'imprudence de s'installer dans le monte-charge pour arriver plus vite; mais, une fois en route, il voulut probablement manipuler les boutons de l'appareil qui se mit à descendre. Affolé, il voulut sortir du monte-charge, mais la tête prise entre l'appareil et les rails de la cage, il fallut appeler les pompiers. Il était à demi asphyxié quand on parvint à le dégager.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 6 juin. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 7 juin.
Région Parisienne. — Temps chaud. Ciel nuageux avec quelques éclaircies. Faible tendance orageuse. Vent de Nord 2 à 4 mètres. Minimum de température, environ 14°.
Région du Centre. — Temps chaud. Ciel nuageux avec belles éclaircies. Faible tendance orageuse. Vent de Nord-Ouest 2 à 4 mètres. Minimum de température, environ 14°.
Région du Massif Central. — Temps chaud. Quelques orages. Eclaircies. Vent grandissant à Nord 2 à 4 mètres. Minimum de température, environ 13°.

LA SITUATION EN CHINE 250,000 grévistes à Shangai

Shangai, 6 juin. — On évalue aujourd'hui à 250,000 le nombre des grévistes. Cependant on signale un mouvement de reprise du travail spécialement dans les compagnies télégraphiques et de presse.

A Tien-Tsin, un mille d'étudiants ont manifesté dans le quartier indigène demandant l'abolition des concessions, le boycott des anglais et des japonais. Des professeurs de l'Université s'étaient joints aux manifestants. La police locale avait été renforcée par des troupes de Mandchourie. On signale des troubles sans gravité à Chien-kan, où un poste de police fut pris d'assaut.

Les revendications des étudiants
Les étudiants du collège de Chinghua se sont rendus en cortège à Pékin aujourd'hui et ont présenté au ministère des Affaires étrangères huit demandes, y compris celle de la suppression immédiate des privilèges d'extraterritorialité aux Japonais et aux Anglais ainsi que l'expulsion des consuls anglais et japonais de Schanghai.

Le professeur de l'Université Nationale ont de leur côté demandé au ministre de prier les envoyés et consuls étrangers à se rendre sans condition et au besoin de leur force.

DULAU ATTERRISSÉ DANS L'ALLIER

Chateauroux, 6 juin. — L'adjudant Dulau, terminait son premier circuit lorsque dans l'Allier, une fuite d'eau le contraignit à atterrir.

REVUE DE LA PRESSE

VERS LA FIN DU MINISTÈRE PAINLEVÉ

L'Éclair (Emile Buré) : Le vaisseau ministériel est en dérive et nous ne sommes point autrement surpris. On nous dit que le capitaine Painlevé n'était plus l'homme irésolu que nous avions connu en 1917. Erreur ! Il n'a point changé. Conscient des dangers que court le pays, il avait pris le pouvoir avec la ferme intention de tout porter à crêpe qu'il ne le renoncera pas. Hier, sous la pression des mêmes socialistes qui l'avaient, la semaine dernière, contraint d'abdiquer ses pouvoirs, il a déclaré qu'il ne porterait pas la question de confiance sur la loi des retraites à laquelle il attachait cependant une grande importance.

Les sousmissions appellent les sousmissions. Et le ministre de l'Intérieur évidemment d'accord avec son président du conseil a fait, jeudi soir, arrêter et fouiller pour les désarmer, 37 jeunes patriotes d'Action Française. Ce sont les nationalistes qui supportent les prochaines crises financières, économiques et politiques, s'organisent pour la lutte finale. Hier, notre distingué confrère de « l'Écho de Paris, André Pironneau, nous a fait, à leur sujet, de bien troublantes révélations. Ces jours derniers, dans la banlieue parisienne, tous les soldats d'un poste, à l'exception d'un seul, ont refusé de prêter obéissance à leur chef qui leur ordonnait d'appréhender quelques centaines de l'armée rouge aux prises avec un sergent colonial et ses soldats.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques. C'est aux députés socialistes qu'ils ont évoqué, le 11 mai, des forces qu'ils sont présent incapables de maîtriser et ces forces risquent de tout détruire dans le pays. La livre monte, elle a dépassé cent francs et les communistes qui supportent les prochaines crises financières, économiques et politiques, s'organisent pour la lutte finale.

M. Painlevé a perdu la partie qu'il avait engagée. C'est à nous de reprendre que son président du conseil créerait l'atmosphère propice à ses vastes desseins financiers et politiques ne tardera pas à s'abandonner à son sort.

Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques. C'est aux députés socialistes qu'ils ont évoqué, le 11 mai, des forces qu'ils sont présent incapables de maîtriser et ces forces risquent de tout détruire dans le pays.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

LE PERMIS DU CARTEL Au taux où on va l'imposer, calculez le prix du civet de lièvre

Paris, 6 juin. — On sait que le ministre des finances vient de proposer récemment l'établissement d'un permis de chasse unique, dont le taux serait fixé à 120 francs. L'annonce de cette mesure n'a pas été sans provoquer de vives protestations chez l'immense majorité des chasseurs de condition moyenne, qui seraient le plus souvent hors d'état de consentir une pareille dépense pour l'obtention du permis de chasse.

1° Un permis d'arrondissement essentiellement démocratique, dont le coût serait de 45 francs. Ce permis serait également valable dans les arrondissements limitrophes de l'arrondissement où il a été délivré ;
2° Un permis régional dont le coût serait de 120 francs.

3° Un permis général valable sur tout le territoire français, dont le coût serait de 220 francs. Cette formule aurait l'avantage de demander seulement aux personnes fortunées qu'elles consentent aisément à donner des dégrèvements, pour se livrer à leur sport favori, les ressources nouvelles réclamées par le projet du gouvernement.

UNE FORET EN FEU

Neufchâteau, 6 juin. — A Vreux, l'imprudence d'un fumeur a provoqué un incendie de forêt. Une douzaine d'hectares de sapins ont été la proie des flammes.

COUPS EN DEUX PAR UN TRAIN

Angoulême, 6 juin. — Au cours de la nuit, Marcel Bourne, de Fléac, avait eu dans le quartier mal famé de « la Viole », une discussion suivie de coups de poing avec un individu, l'agent Dubois, qui était intervenu avait reçu dans la bagarre des coups qui l'obligèrent à s'aler.

POURQUOI L'AMBASSADEUR BOLCHEVIQUE EST-IL ENGORE A PARIS ?

Le Matin. — Une révélation. — Les responsables de M. Krassine, l'ambassadeur soviétique à Paris, ont été nommés par le Comité central bolchevique. M. Krassine, ancien conseiller de l'ambassade soviétique à Paris, public dans le « Pravda » un article dans lequel il déclare que « ce n'est pas nous qui avons formé le Comité central bolchevique à la réunion des révolutionnaires chinois à Paris. »

On se souvient que M. Voline avait dû quitter la France à la suite d'une démarche diplomatique de nos gouvernements motivée par son intervention déplacée au cours d'un meeting communiste à Paris.

Dans cette réunion, ont un certain nombre de révolutionnaires coloniaux avaient injurié violemment l'administration française. M. Voline s'était associé à leur langage et avait prononcé lui-même un violent discours.

Le Gaulois (Curtius) : M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

M. de Monzie a vertueusement à l'inauguration du pavillon des Soviets la vérité un vieux adage soviétique dit par nous : « Qui sème le vent recueille la tempête. » Nos dirigeants ont voulu nous faire croire que les bolcheviques au milieu de nous, ils constatent aujourd'hui les inconvénients de leur politique imprudente.

Les perceurs de coffres-forts opèrent à l'American Legion

Et leur butin se monte à 400 francs
Paris, 6 juin. — Cette nuit, les bureaux de l'American Legion situés dans les baraquements du Boulevard Lannes, ont reçu la visite des perceurs de coffres-forts.

Ceux-ci ont introduits en perçant une fenêtre dans un bureau où se trouvait le coffre-fort de petite taille.

Après avoir pratiqué une ouverture à l'aide d'une scie à métaux, ils en firent sauter la porte.

Malheureusement pour eux, ils ne trouvèrent à l'intérieur qu'une somme de 30 francs environ.

Ils durent s'en aller avec ce maigre butin. Ils ont toutefois réussi à ne pas attirer l'attention du concierge de l'American Legion, qui habite un baraquement voisin.

LES MENÉES INTERNATIONALISTES A PERPIGNAN

Perpignan, 6 juin. — A la suite de la distribution par des ouvriers de l'arsenal, de tracts subversifs, recommandant aux militaires en instance de départ pour le Maroc de fraterniser avec les officiers, le parquet de Perpignan a ouvert une information.

Des perquisitions ont été opérées au siège de la section communiste et au domicile de certains agitateurs.

UNE ANTI-PATRIOTIE ARRETÉE

Decazeville, 6 juin. — Hier soir, après une conférence communiste, on prit la parole MM. Ginestet, secrétaire du parti de la région de la Garonne; Clément, secrétaire des Jeunes Communistes; la police a arrêté Mme Ginestet qui sera déférée au Parquet, pour distribution de tracts invitant les militaires à la désertion.

LE HONTEUX PARLEMENTARISME

L'Œuvre (Gustave Téry) : L'appareil de plus en plus que M. Caillaux n'est pas dans une position commode. Qu'il soit le baron de l'État, ou le roi de la République, il n'est pas moins le roi de la République.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

La vie va être à cent francs. L'échec nous tadera pas à s'abandonner à son sort. Si les ministres du cabinet Painlevé ont cru qu'ils pourraient aisément rompre le Cartel, c'est qu'ils ne sont point de bien profonds politiques.

ALLIER

MOULINS

Le 28 juin, à Moullins, fête annuelle des fleurs

Le Comité permanent des fêtes de Moullins organise, pour le dimanche 28 juin prochain, la Fête annuelle des fleurs.

La commission spéciale chargée de l'organisation de cette fête, a l'intention de donner à cette attraction florale un caractère encore plus grandiose que les années précédentes.

Une nouvelle disposition de la piste affectée aux véhicules fleuris permettra d'assurer l'animation et le succès de la bataille de fleurs prévue, puisque celle-ci pourra se livrer simultanément, soit entre les occupants des voitures, soit avec le public spectateur, ce qui ajoutera encore à l'attrait de ce Corso fleuri.

En outre, de nombreux prix seront attribués aux voitures qui participeront à cette exhibition printanière.

Les adhésions peuvent être adressées dès maintenant soit à M. Léon Loizeau, président de la commission de la fête des fleurs, ou à tout autre membre du conseil d'administration du comité.

P. S. — La commission spéciale informe les intéressés que, pour des raisons de voirie, les véhicules décorés ne pourront dépasser une hauteur de plus de 3 m. 50 en élévation.

Les protestations électorales devant le conseil de préfecture

Le conseil de préfecture a rejeté la protestation déposée par M. Piret contre les élections municipales de Molles.

Voici un résumé de ses deux séances d'hier, présidées par M. Marquis :

Breuil. — Protestation déposée par MM. Meule et Bouillon. M. Meule aurait réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue et se prétendait élu. La protestation est rejetée.

Urvay. — Protestation déposée par MM. Allouet, Maréchal et Lécuyer. M. Allouet aurait réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue. La protestation est rejetée.

Targat. — Protestation des membres du bureau contre l'élection de MM. Jacques Barot, Gilbert Dufour et Alexis Courvet. M. Barot, les trois conseillers sus-nommés sont beaux-frères. M. Barot est confirmé dans son mandat, comme ayant, des trois, obtenu le plus de voix.

L'élection de MM. Dufour et Tourret est annulée.

Saint-Priest-d'Andelat. — Protestation de M. Francisque Pannetier, et de M. le maire de Saint-Priest-d'Andelat. Motif : application erronée d'un bulletin de vote à M. Pannetier qui est proclamé élu ; par voie de conséquence, sont annulées les opérations du second tour de scrutin.

Saint-Angel. — Protestation de M. Limoges. Motif : de deux bulletins portant des mentions échangées à l'élection on s'est jugé nul et rebattu du nombre de suffrages exprimés, alors que l'appréciation est dû être la même pour l'un et pour l'autre, ce qui aurait permis au protestataire d'être élu au premier tour, alors qu'il ne l'a été qu'au second. M. Limoges est déclaré élu au premier tour.

Ainay-le-Château. — Protestation déposée par M. Bouilloux contre l'élection de MM. Auguste Cabanne et Emile Reau. Motif : les deux conseillers sus-nommés sont beaux-frères. Le conseil confirme l'élection de M. Cabanne, celle de M. Reau est annulée.

Dampierre. — Protestation invoquant divers griefs déposés au nom de MM. Bravard, Chemorin, Sabot et Dalm, et qui fut repoussée par la suite comme constituant un faux. Le conseil donne acte de ladite reproduction et renvoie l'affaire à l'autorité compétente pour examen aux fins de droit, selon le désir exprimé par les prétendus protestataires.

OFFICE NATIONAL DU CREDIT AGRICOLE. Dans sa dernière réunion, le conseil d'administration de l'Office national du crédit agricole a accordé, conformément aux dispositions de la loi du 5 août 1920, les avances suivantes :

Caisse régionale bouronnaise de Crédit agricole : 100.000 francs.

Pour les prêts individuels à long terme ordinaires destinés à faciliter l'accès à la petite propriété rurale : 150.000 francs.

Pour les prêts individuels à long terme spéciaux, en faveur des pensionnés militaires et des anciens combattants de la guerre : 150.000 francs.

Société coopérative agricole de Trétouan : 40.000 francs pour 15 ans.

Casino de Pougues

CAFÉ GLACIER

Consommations de premier choix.

AUJOURD'HUI RENCONTRE AU PRE BERGNY

Aujourd'hui dimanche, à 15 heures, au Pré-Bergny, le F. C. Moulinois (1) rencontrera une équipe formée de dix joueurs locaux, parmi lesquels Eram, Damont, Daluex, Dussard, Morel, Fugère, etc.

L'équipe footballeuse comprendra les joueurs suivants : Minot, Dubost, Coquelet, Chesnoy, Régnier, Bourdin, Mancoire, Barbat, Sarrot, Carré, Labas, Deschamps, Deschamps et Jacob. C'est à trois équipiers prêts, la meilleure formation que puisse mettre sur pied les d'Amiens.

Ajoutons que chaque équipe est spécialement entraînée en vue de ce match et qu'un dernier galop d'entraînement les réunira encore ce soir au Pré-Bergny.

Les d'Amiens porteront leurs couleurs habituelles ; les dix des molins rayés noirs et jaunes. Rendez-vous pour les deux équipes à 2 heures 1/2 au vestiaire.

UNE AUTO ENTRE EN COLLISION AVEC UN TOMBEREAU. Vendredi soir, M. Paul Renaud, 83 ans, de Saint-Gerand-le-Puy, rentra en automobile de la foire de Moullins, accompagné par ses parents ou amis, quand au lieu dit « le Pont des Moines » commune de Latour-Hauterive, sa voiture glissa sur une nappe de goudron que le service des ponts et chaussées venait de faire étendre sur le sol et alla se jeter sur un tomberau à bras chargé de sable, conduit par trois cantonniers.

L'un de ceux-ci, M. Henri Candet, 57 ans, demeurant à Bessy, eut deux côtes fracturées et de fortes contusions, notamment à la tête. Les deux autres n'eurent aucun mal.

M. Renaud, lui, eut le bras gauche fracturé, une forte coupure de la main gauche et des contusions multiples.

Les deux blessés ont été aussitôt amenés à l'hôpital Saint-Joseph. Leur état quoique sérieux n'inspire aucune inquiétude.

Quant aux personnes qui accompagnaient M. Renaud, elles n'ont eu que des ecchymoses sans gravité et elles ont pu regagner Saint-Gerand après avoir regu sur place les soins de M. le docteur Boutry, de Varennes.

Gendarmerie. — Le gendarme Laprébende, d'Uruel, passe à Moullins, en remplissage du gendarme Bion, admis à la retraite.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Conlign, 18, rue des Pôliers, un porte-monnaie ; par Mlle Beau, rue Denain, une barrette qu'elle a déposée au bureau de police ; par M. Lecossou, 11, rue de la Paix, un chapelet ; par Mme Jeanne Paput, rue Albert, une médaille en argent ; par M. le Rivière, 6, rue du Champgénéral, un gant gris.

Un chien genre berger s'est réfugié chez M. Deschamps, route de Clermont.

L'Assemblée générale de l'Union commerciale et industrielle

Des vœux très importants ont été émis

L'Union commerciale et industrielle s'est réunie en assemblée générale, mardi dernier, dans la salle du Tribunal de Commerce, sous la présidence de M. Charles Blanc, président de l'Union.

Le président fait un rapide exposé des travaux de la commission pendant les douze mois écoulés, et dont voici les principaux :

Le Concours agricole des 6, 7 et 8 septembre dernier, qui a obtenu un grand succès, et qui grâce aux souscriptions bénévoles des commerçants, n'a laissé à la charge de l'Union commerciale qu'une somme de 140 fr., et sans que la ville ait eu à intervenir.

Obtention de la pose au bureau de la Poste, aux frais de la ville, d'un tableau indicateur des heures de levées de la boîte aux lettres.

Participation de l'Union à la publication de « l'Illustration » économique et financière d'un numéro spécial consacré à la vie économique du département de l'Allier.

De plus un grand nombre de vœux ont été émis de concert avec la Fédération des groupements commerciaux de l'Allier ou avec la Confédération des groupes commerciaux de France, entre autres :

Vœu contre l'obligation pour les commerçants faisant plus de 200.000 francs d'affaires d'être taxés, pour l'impôt sur les bénéfices commerciaux, sur leurs bénéfices réels, c'est-à-dire l'obligation d'une comptabilité régulière et le contrôle de celle-ci par l'administration.

Vœu contre le projet de loi supprimant, pour l'application de l'impôt général sur le revenu le droit pour les contribuables de déduire de leurs revenus les impôts payés l'année précédente.

Vœu contre l'obligation de soumettre à l'enregistrement de tous les marchés et même les simples lettres comportant acceptation ou conclusion d'un achat de marchandises en vue de la revente.

Renouvellement d'un vœu en faveur du vote rapide de la loi sur la propriété commerciale.

Vœu demandant l'amélioration du régime du forfait en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires.

La dernière question à l'ordre du jour de l'assemblée était la « Réorganisation des marchés en gros de la volaille, du beurre et des œufs ». Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité moins trois voix, de demander au conseil municipal en vue de cette réorganisation :

1° Le transfert du marché à la volaille sur le Cours Lafayette avec le beurre et les œufs, et corrélativement, en compensation, le transfert sur la place Victor-Hugo, des marchés de tous produits ou objets autres que ceux de l'alimentation, du jardinage et des petites industries rurales de la région.

2° L'exonération pendant six mois des droits de place pour la volaille et les lapins.

Le programme des fêtes du 14 juin

Voici le programme des fêtes du dimanche 14 juin organisées par l'A. G. M. G. avec le concours du Comité des fêtes de la ville de Moullins :

A 11 heures du matin, devant le théâtre, réception d'un moulin de Montargis ; remise du moulin à la « Belle Meunière ».

A 14 heures, dans la cour du petit lycée, entrée Cours de Bercy, grande fête sportive et artistique, avec les concours de Rigoulet, l'homme le plus fort du monde, de Louis Demoux, champion de France, poids lourds, différents artistes de grands théâtres, de Nico Romoff et Jane Aubry, danseurs de l'Empire et du concert Mayol et de Stephen Weher, le chanteur populaire de l'Alhambra et de l'Olympia.

Prix d'entrée : 3 francs, réductions à l'intérieur pour les places réservées, réduction pour les victimes de la guerre et les anciens combattants, sur présentation de leur carte.

A 21 heures, bal à grand orchestre, au marché couvert. Prix d'entrée : 5 francs, dames, 1 franc, réduction pour les victimes de la guerre et les anciens combattants sur présentation de leur carte.

Rappelons que lundi soir à 20 h. 30, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, toutes les jeunes filles de Moullins, sont invitées à se réunir pour choisir parmi elles en présence des membres au comité des fêtes, la « Belle Meunière » et ses deux « Farinières ».

Accidents du travail. — Claude Périn, 43 ans, manœuvre, rue du 14-Juillet, a été blessé au pied gauche par un fût qu'il ringait.

Joseph Lafargue, 58 ans, journalier à la gare, habitant rue Louis-Blanc, a eu la deuxième phalange du pied droit écrasée par la chute d'une barre de fer qu'il transportait sur un chariot.

Un violent. — M. Gilbert, chiffonnier, rue de la Fraternelle, a déposé une plainte à la police contre son voisin, M. Marais, qui d'un coup de canne dans la devanure de son magasin, brisa la glace et endommagea divers objets exposés.

M. Gilbert estime son préjudice à 450 francs environ.

Une enquête est ouverte.

Contraventions. — Quatre contraventions ont été dressées à des cyclistes pour circulation sur la levée de l'Allier.

Poupees bouronnaises. — Le tirage de la tombola des poupees bouronnaises, organisée au profit de l'œuvre de l'orphelinat des P. T. T., qui devait avoir lieu le 31 mai, retardé par force majeure, a été remis au dimanche 14 juin courant.

Le temps. — Hier, temps beau, très chaud. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 14° 9 ; à midi, 28° 5 ; maxima, 32° ; minima, 14° ; baromètre, 763 m/m.

VILLENEUVE. — Le loué de 11 juin. — En raison de la concordance de la fête de Trevé, le loué de Villeneuve qui se tient annuellement le 2^e dimanche de juin, se tiendra exceptionnellement cette année le jeudi de la fête-Dieu 11 juin.

Parquets de danse, jeux forains et autres.

Ygrande. — La fête louée. — Aujourd'hui dimanche se tiendra la fête-louée annuelle. Une tombola avec billets gratuits pour les domestiques se tiendra à 20 heures. Toute la journée grand concours de tir, jeux et attractions diverses.

LES VIEILLES MARQUES SHAMPOING SIMON : 0.75

Nettoie les cheveux

REGENATOUR SIMON : 9 fr.

Les tortilles

au pharmacien et établissements SIMON Grosjean

Le Conseil municipal se réunira demain soir

Le conseil se réunira demain lundi, à 17 heures, en session ordinaire.

Voici l'ordre du jour : Compte administratif du maire ; exercice 1924 ; compte de gestion du receveur municipal ; exercice 1924 ; budget additionnel de l'exercice 1925 ; Voirie ; matériaux d'empiérement, crédit supplémentaire ; voirie ; adjudications diverses, frais de publication ; société « Paris-Centre » ; demande de subvention pour la course « Nevers-Vichy-Nevers » ; fête d'ouverture de la saison ; achat de bijoux ; sinistre de l'usine de Beauséjour ; évaluation des dégâts ; marché couvert ; décisions judiciaires ; commandement de police ; élévation à la « hors classe » ; subvention pour les blessés du Maroc.

LE TOURNOI HANDICAP DE TENNIS. Voici les résultats du tournoi handicap qui s'est disputé le 4 juin :

Simple messieurs (finale) : Bienaimé (hand 15-2), bat Launay (hand 15-1), 6-0, 6-1.

Simple dames : Mlle Guichard bat Mme Blatin, 6-4, 6-4 ; Mlle Roger-Leve bat Mlle Montant, 6-5, 6-3.

Finale : Mlle Roger-Leve (30) bat Mlle Guichard (26), 7-5, 6-3.

Double messieurs (finale) : Dillenseger-R. Chauchat de Benneville (4-6), battent Launay-Durand (15), 4-6, 6-2, 6-1.

Double mixte : Mlle Denoux-Bienaimé battent Mlle Rivière-Dollek, 6-3, 3-6, 6-3 ; Mlle Guichard-R. Chauchat de Benneville battent Mlle Picard-Guilch, 6-3, 6-1.

Finale : Mlle Guichard-R. Chauchat de Benneville (15-2), battent Mlle Denoux-Bienaimé (15-4), 6-3, 4-6, 6-1.

COMPETITION DE GOLF. Match pour dames, scratch score. Résultats du 3 juin :

Prix offert par M. Kurtz : 1^{re} Mme Ashmore, 2^e Mme Aubert.

Un collier de 120.000 francs disparaît au cours d'un bal

Un collier de perles d'une valeur de 120.000 francs, appartenant à Mme Margaret Lavy, domiciliée 30, rue du Parc-Moignon, à Paris, a disparu au cours d'un bal dans un grand hôtel de la ville. Revendra-t-il un jour or à nouveau le cou de sa propriétaire qui croit l'avoir perdu ? L'enquête se poursuit.

LA SAISON. Au Grand Casino. — Aujourd'hui, 7 juin, Mlle... Opéra-comique en 4 actes et 5 tableaux de Ch. Gondou. On terminera par : Divertissement, Bohémien (fragment des 2 pigeons), par M. A. Messager.

C'est le soleil, le charme, la couleur et la tendresse. C'est l'œuvre de Gondou, qui ne laisse jamais. Et la représentation sera de haute tenue avec Mlle Féraldy et M. de Trévi.

A l'Élysée-Palace. — Spectacle de variétés. Aujourd'hui, à 14 h. 30 : grande matinée ; soirée à 20 h. 30 avec toutes les vedettes, toutes les attractions du nouveau spectacle, Laurecco, le prodigieux chanteur de puissance, programme de chantier fantaisiste de l'Empire ; Suzanne Desgraves, la belle vedette de l'Alhambra ; les Zaccinchi ; Georges Roger ; les poupées vivantes, de M. et Mme Pic ; Silvio, le roi du xylophone ; Flavia, un partner et les sauteurs William et Zaphir.

Au Petit Casino. — A 14 h. 30 et en soirée, spectacle de famille, pour les représentations de Mlle Renée Bartout, de l'Alhambra ; M. Paul Ravasse, de l'Athénée ; Le Grillon du Foyer, comédie en 3 actes, de L. de Franceville, d'après le conte de Ch. Dickens.

Au Casino-Jardin. — Jusque le 11 juin : Augé, dans l'hilarante pièce : « Moi, j'ai l'air ! » qui célèbre auteur Gaston Malot.

A la Restauration. — Soirée de gala, avec l'un des plus beaux films de l'année : La Filé-trissure, avec Pola Negri.

LA REOUVERTURE DU CASINO DES FLEURS

Le charmant Casino des Fleurs, si heureusement dirigé depuis sa création par M. Victor de Cottens, annonce sa réouverture pour le samedi 13 juin prochain.

Comme les années précédentes, la comédie, l'opérette et le music-hall seront représentés chaque jour dans les trois représentations quotidiennes qui ont lieu sur la scène du Jardin et dans la salle du Théâtre.

Et comme toujours les premières vedettes du chant et de la comédie, les artistes les plus réputés des théâtres de Paris donneront à ces représentations un éclat de premier ordre.

Nos hôtes. — Parmi les récentes arrivées, nous relevons les personnalités suivantes : M. Rosvel Eldridge ; M. et Mme Victor Franke ; M. J. Gianotti ; M. Olivier Sen ; M. Barton directeur de la Nouvelle Gazette d'Anvers ; M. et Mme Jesse L. Rice ; Mme R. Léo Moreau ; M. et Mme G. Barre ; Mme et M. P. Menicoff ; M. et Mme J. Lim ; M. H. Debourghgrève ; M. et Mme Wilemanns ; M. et Mme H. Beilmond.

Au Grand Casino

La saison lyrique s'est ouverte mardi avec « Carmen ». Un tel titre à l'affiche n'est certes pas une place étalée inoccupée de l'opéra. L'opéra en général fut favorable aux débuts de nos artistes.

Pourtant il semblerait un peu exagéré de qualifier de « très brillante » cette représentation dont quelques détails furent sujets à pas mal de critiques. Cela n'empêche que l'on eût à l'applaudir maintes fois, le rôle de Carmen, joué par l'opéra-lyrique personnifiant Don José avec toute la science vocale qui lui est particulière, Lyse Charny est bien, sous les traits de Carmen, la plus suggestive glorie qui se puisse voir. Son jeu s'exprime en une envolée de ses regards fascinés, dont elle enveloppe Don José nous ont fait regretter que certains écarts de justesse aient parfois amoindri le mérite de cette belle artiste. Que M. Marzo s'observe sur le même point et il fera un Escamille parfait étant donné que ce rôle est un physique s'insistent à merveille pour camper un remarquable torero.

Mlle Féraldy a chanté Micaëla avec tout le charme que récite sa voix et déléguement justifia la faveur du public. Le rôle de Mervès et Fraquita furent très agréablement interprétés par Mlle Laugier et Gérard et MM. Cosson, Durou et Dufresne complétaient cet ensemble. Mais est-il bien indispensable d'échanger certaines scènes comiques suffisamment marquées pour que l'on n'ait rien à y ajouter ? Les divertissements des 2^e et 4^e actes nous ont laissés sous l'enchantement de la légèreté et de l'entrainement des mouvements de nos gracieuses balletuses.

L'orchestre, conduit par M. Paul Bastide a obtenu une exécution la fois fine et puissante de l'œuvre de Bizet dont les couleurs riches et les harmonies solidement dessinées évoquent d'éloquente façon les passions ardentes qui naissent sous le brillant soleil d'Espagne.

LE BARBIER DE SEVILLE. Un succès très vite accueilli jeudi soir la représentation du « Barbier de Séville » la très pimpante et exquise partition dont nous devons la musique à Rossini.

Une interprétation pleine de verve et d'entrainement nous détachèrent en premier Mlle Lucy Berthrand qui nous apparut pour la 1^{re} fois sous les traits de Rosine otée de toutes les séductions physiques et vocales. C'est un véritable plaisir que de voir cette jeune artiste dont la fine silhouette et la voix prodigieusement cristalline ont conquis d'emblée la salle entière. M. Deloger tient dans Figaro, l'un de ses plus beaux rôles et nous croyons difficile de donner plus de relief que ce rôle au personnage du déshérité barbiere. M. de Trévi a chanté le comte Almaviva de très adroite façon et M. Arnal fut fortement applaudi dans « l'air de Calomnie ». M. Allard prêtait à Bartholo le caractère d'un grand seigneur apprêté et M. Bastide, à l'orchestre fit valoir avec tout son talent les beautés de ce petit opéra d'opéra.

Le Concours hippique de Vichy se tiendra du 24 juin au 6 juillet

Le concours hippique du Sud-Est se tiendra à Vichy, hippodrome de Sichon, du mercredi 24 juin au lundi 6 juillet. Il comportera 260.533 francs de prix, dont 46.000 fr. offerts par le gouvernement, 10.000 par la société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, 15.500 par la société des steeple-chases de France et 28.500 par la société sportive d'encouragement.

Le Concours hippique de Vichy se tiendra du 24 juin au 6 juillet

Le concours hippique du Sud-Est se tiendra à Vichy, hippodrome de Sichon, du mercredi 24 juin au lundi 6 juillet. Il comportera 260.533 francs de prix, dont 46.000 fr. offerts par le gouvernement, 10.000 par la société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, 15.500 par la société des steeple-chases de France et 28.500 par la société sportive d'encouragement.

Voici l'ordre journalier des opérations du concours. La société se réserve de faire toutes modifications au programme ci-dessous.

Mardi 24 juin : à 8 h. arrivées des chevaux d'attelage ; à 8 h. 30 Examen, par le jury de réception, des chevaux d'attelage ; à 10 h. chevaux attelés seuls, 5^e et 4^e cl. ; à 11 h. chevaux attelés seuls, 4^e et 3^e cl. ; à 14 h. 30, prix Champs-Élysées (gentlemen). Epreuve internationale d'obstacles.

Jeudi 25 juin : à 8 h. 30, chevaux attelés en paire, 5^e et 4^e cl. ; à 14 h. 30, prix de l'Ouroq (Obstacles (Officers)) ; à 16 h. prix du Sichon (Omnium). Epreuve d'obstacles pour chevaux français.

Vendredi 26 juin : à 8 h. arrivées des chevaux de selle de 4 à 6 ans ; à 8 h. 30, examen, par le jury de réception, des chevaux de selle de 4 à 6 ans, pesage, mensuration et répartition ; à 14 h., épreuves d'obstacles pour sous-officiers ; à 14 h. 45, prix de la Compagnie Fermière (gentlemen). Epreuve internationale d'obstacles.

Samedi 27 juin : à 8 h. 30, chevaux de selle de 4 ans « poids lourds » ; à 9 h. 15, chevaux de selle de 4 ans « poids moyens » ; à 14 h., prix des Ecoles. Epreuve d'obstacles pour chevaux français ; à 16 heures, prix couples (amateurs) (gentlemen). Epreuve internationale d'obstacles.

Dimanche 28 juin : à 9 h., examens de dressage selle et attelage ; à 13 h. 30, prix des Veneurs. Parcours de chasse (Officers).

Lundi 29 juin : à 8 h. 30, chevaux de selle de 5 et 6 ans « poids légers » ; à 9 h. 15, chevaux de selle de 5 et 6 ans « poids moyens » ; à 14 h., prix de Saint-Gervais (Omnium). Epreuve d'obstacles pour chevaux français ; à 15 h. 30, prix du Casino de Vichy. (Epreuve de puissance (gentlemen). Gros obstacles en hauteur et en largeur.

Mardi 30 juin : à 8 h. 30, chevaux de selle de 4 ans « poids lourds » ; à 10 h., chevaux de selle de 5 et 6 ans « poids lourds » ; à 11 h. 30, prix Mornav, au plus beau cheval de selle de 4, 5 ou 6 ans, du concours ; à 14 h., prix de la République. Parcours de chasse (Officers).

Mercredi 1^{er} juillet : à 9 h., épreuves d'extérieur pour chevaux de selle, sur le champ de courses de Belleville ; à 9 h. 30, chevaux de 4 ans « poids légers » ; à 10 h., chevaux de 4 ans « poids moyens » ; à 10 h. 30, chevaux de 5 et 6 ans « poids lourds » ; à 11 h. 30, réunion des membres sociétaires de la circonscription du Sud-Est et distribution des récompenses obtenues aux examens de dressage ; à 14 h., prix du Club des Jeunes de Rouges, épreuve de puissance pour chevaux français ; à 15 h. 30, prix Elm-Cour et à 2 plus beaux chevaux de selle de 4, 5 ou 6 ans : 1^{er} « poids lourd » ; 2^e « poids moyens » ou « poids léger » ; à 16 h., gymnastique.

Vendredi 3 juillet : à 8 h., arrivées des poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans ; à 8 h. 30, examen, par le jury de réception, des poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans ; pesage, mensuration et répartition ; à 10 h., chevaux de 3 ans présentés montés « poids légers » ; à 10 h. 30, poulains hongres et pouliches de 3 ans présentés montés « poids lourds » ; à 14 h., prix Général-Bridoux. Epreuve de puissance (officiers). Gros obstacles en hauteur et en largeur ; à 15 h. 30, prix de la Compagnie des fêtes (Amateurs). Epreuve internationale d'obstacles ; à 16 h. 30, indoor-polo.

Samedi 4 juillet : à 8 h., poulains hongres et pouliches de 3 ans présentés montés « poids moyens » ; à 11 h., poulains hongres et pouliches de 3 ans présentés montés « poids légers » ; à 11 h. 30, prix Elm-Cour, au plus beau cheval de selle de la 1^{re} classe. (Poulains hongres et pouliches) ; à 14 h., courses sur l'hippodrome de Belleville.

Dimanche 5 juillet : à 8 h. 30, épreuve de dressage pour officiers ; à 14 h., grand prix de la ville de Vichy (La Coupe) (gentlemen). Epreuve internationale d'obstacles ; à 16 h. 30, indoor-polo.

Lundi 6 juillet : à 14 h., coupe militaire (officiers) ; à 16 h. 30, épreuve de 6 barres (gentlemen). Puissance et adresse.

Prix d'entrée au concours. — Tribunes : carte permanente pour homme, 50 fr. ; carte permanente pour enfant au-dessous de 15 ans, 30 fr. ; journée pour homme, 10 fr. ; journée pour enfant au-dessous de 15 ans, 10 fr. Entrées journalières : 5 francs et 2 francs.

AMICALE DES ALSACIENS ET LORRAINS DE LA REGION DE VICHY

La réunion de l'Amicale aura lieu demain dimanche, à 14 h. 30, à l'hôtel d'Alsace-Lorraine, place de la République.

Voici l'ordre du jour : Compte rendu de la réunion du 24 mai et approbation des décisions prises. Nomination d'un bureau provisoire ; Questions de principe, adhésions ; Propositions diverses.

Les conjoints et descendants directs d'Alsaciens et Lorrains, nés hors du territoire d'Alsace-Lorraine, seront admis au même rang dans la société.

AUJOURD'HUI AUX ARENES

Aujourd'hui, à 14 h. 30, à la plaza de la rue Paul-Bert, grande capta espagnole. La location sera fermée à midi. Ouverture des portes à 13 h. 15.

MONTLUÇON. Demain soir, Conseil municipal

Le conseil se réunira demain lundi, à 17 heures.

Voici l'ordre du jour de la séance : Nomination d'une commission des fêtes ; désignation de délégués pour les différents organismes chargés de l'application du statut du personnel communal ; sur jury d'aptitude (2 membres titulaires et 1 suppléant) ; 2) commission de discipline (4 membres titulaires et 2 suppléants) ; 3) commission de la caisse communale de retraites (4 membres titulaires et 2 suppléants).

LES CONCOURS ANNUELS DES BOULISTES MONTLUÇONNAIS

Le concours annuel organisé dimanche dernier par les « Boules Montluçonnaises », a obtenu un très gros succès. Cette manifestation bouliste favorisée par un temps superbe a permis à tous les joueurs de fournir le maximum de leur science. Certaines parties, fort disputées, furent fortement applaudies des connaisseurs très nombreux, qui assistaient au concours.

Un tirage spécialement une quadruple de pupilles les « Boules Montluçonnaises »

CHER

BOURGES

Un concours de chevaux de selle aura lieu le 6 août

Un concours pour chevaux de type selle, réservés aux chevaux hongres et pouliches de trois ans, présentés montés, aura lieu à Bourges, boulevard de l'Industrie, le jeudi 6 août, à 8 heures.

Une somme de 15.500 fr., pour la tenue de ce concours, allouée : 11.000 fr. par le Gouvernement de la République, 4.500 fr. par la Société Sportive d'Encouragement (sur cette dernière subvention, 1.100 fr. seront prélevés pour les primes aux naisseurs), sera répartie, savoir :

Poulains hongres et pouliches de trois ans, de 1 m. 50 et au-dessus

Première catégorie (Poids lourds). — Indice de capacité : 3 kilos au minimum. — 8 prix, pour 5.600 fr.

Deuxième catégorie (Poids moyens). — Indice de capacité : 2 kilos 700 au minimum. — 16 prix, pour 8.300 fr.

En outre, une prime de 500 fr. sera attribuée au propriétaire du cheval de la catégorie des poids lourds, primé ou mentionné, ayant la meilleure action à l'allure du galop (cette prime spéciale ne comportera pas de prime au naisseur).

Une prime calculée à raison de 30 % du montant de la prime prévue au programme sera attribuée au naisseur de tout cheval récompensé dans ce concours. Le montant de cette prime ne pourra, en aucun cas, être supérieur à 100 fr.

Les engagements seront reçus jusqu'au lundi 20 juillet, à midi.

Ils devront être faits par lettres cachetées et affranchées, adressées à M. le Préfet du Cher.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE D'ART ET DES AMIS DES ARTS BERRICHONS

Le comité des anciens élèves a décidé dans sa séance du samedi 30 mai de faire coïncider son exposition annuelle avec la Foire-Exposition. Les amateurs d'art ne manquent pas de profiter de leur séjour à Bourges pour venir visiter cette très intéressante manifestation qui leur permettra d'admirer et de choisir dans une sélection d'œuvres remarquables.

Nous donnerons prochainement des détails sur cette vulgarisation d'art régional.

LE PRIX DU PAIN

Par arrêté du maire, le prix du pain est fixé à 1,65 le kilo, à partir de demain lundi.

LA FETE DES ROSES

Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche, aux jardins de l'Archevêché qu'aura lieu la fête des Roses organisée par la société des Rosiers amateurs au profit de la goutte de nuit. Au cours de la fête aura lieu la proclamation de la jeune fille élue par le conseil municipal de Bourges, comme titulaire du prix de vertu, conformément au legs Béraud.

Photo-Club du Berry.

Au cours de sa dernière réunion, cette nouvelle société a nommé son bureau provisoire, qui est ainsi constitué :

Président : M. H. H. vice-président, M. R. ; secrétaire, M. J. ; trésorier, M. J. ; bibliothécaire-archiviste, M. Villain.

La prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 10 juin, à 20 h. 30, présentera un grand intérêt. Toutes les communications et demandes de renseignements devront parvenir à M. H. H., président du Photo-Club du Berry, 83, rue de Croixes, à Bourges.

Dans l'enregistrement.

M. Vannereau, époux, a reçu à l'Isle-sur-Serein (Yonne) est nommé à Léré, en remplacement de M. Ornano, nommé en Algérie.

M. Bergeron, récemment nommé juge près le tribunal de première instance de Bourges, est chargé pour trois ans des fonctions de juge d'instruction.

Affaire de coups.

Mme Jeanne Bottier, 51 ans, qui vit avec Michel Falisson, 63 ans, marié, rue des Ecoles, s'est réfugiée à l'hôtel de la Charrie, le visage ensanglanté. Elle a déclaré avoir été frappée violemment au cours d'une dispute par son mari. Une enquête est ouverte.

Le temps.

Température la plus basse de la nuit : 16,8 ; du jour, 28 ; hauteur barométrique 769 mm.

Prévisions. — Une dépression persistera à l'ouest de la France. La tendance orageuse s'accroîtra.

Etat civil.

Publications de mariages. — Clément Durand infirmier, et Clémentine Spyschschel, infirmière à Maurice Leslé, et Clément Barbu, domestique à Ennordres ; Jean Chauvet, menuisier, et Irène Bégassat, modiste ; René Agas, ajusteur, et Olga Mondain, à Gannat ; Achille Rochoux, contremaître, et Alphonsine Billon, maîtresse à Leval, à Paris ; Louis et Louise Sarvais ; J.-B. Cullot, marchand-logis au 105 R. A., et Alice Guérin ; Camille Montigny, employé P. T. T., et Marguerite Jerrier ; Emile Leslognon, avocat, et la Comtesse de Paris, et Cécile Champeilly de Boscilly ; Pierre Petit, contremaître, et Marie Le Besque, comtesse ; André Brice, pâtissier, et Lucie Perrot, à Saint-Fargeol (Allier) ; Eugène Tessier, confiseur, et Jeanne Fleurdepoix, empi. de commerce.

Décès. — Pierre Villers, 81 ans, rue du Pré d'Eau.

Les chasseurs du Cher protestent contre l'augmentation du prix du permis

On nous prie d'insérer : Le 3 juin, salle des Syndicats, sur convocation de la société « L'Amicale des Chasseurs du Cher », les petits chasseurs de la région se sont réunis et, après avoir discuté du projet de M. Caillaux, relatif à l'augmentation du prix du permis et son élévation à un prix unique de 120 fr., ont décidé de protester énergiquement contre cette élévation et, à l'unanimité, ont voté le vote du maintien au prix actuel au permis départemental.

Ils ont décidé, en outre, d'adresser une protestation à tous les élus du Cher, sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement, en faisant ressortir le caractère antiouvrier et anti-démocratique de la mesure préconisée par M. Caillaux.

Ils insistent aussi sur la répercussion, aux effets regrettables, que cette mesure aura sur la production et la vente des armes et des munitions, passant à bicyclette près des pertes que subiront les communes et les compagnies de transport du fait des abstentions nombreuses qui auront lieu, sur la destruction toujours plus grande du gibier par les braconniers, dont l'audace n'aura plus de bornes.

SAINT-AMAND

Le concert de l'Union Musicale. — Le concert-lecture n'ayant pu avoir lieu le 24 mai en raison de l'incertitude du temps, a été remis au 14 juin. Cette fête sera très amplifiée et revêtira un éclat tout particulier.

Une fête de nuit a été ajoutée au programme et un bal champêtre aura lieu dans le rond-point de la musique.

OIZON

Sans lanterne. — Pour défaut d'éclairage à sa bicyclette, Henri Thuault, cultivateur aux « Granges rouges », a été gratifié d'un procès-verbal.

SAINT-FLORENT

Renversé par un cycliste. — Ces jours derniers M. Antonio Darocha, 26 ans, demeurant à Massivert, passant à bicyclette près des usines de Rozières, a heurté Jean Ivanoff, 23 ans, moutier. Ce dernier a été blessé à une jambe.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Conseil municipal. — Le conseil se réunira en session ordinaire, dite session de mai, le 8 juin à 14 heures au lieu habituel de ses séances.

Le prix du pain. — Le prix du pain est fixé à 1,65 le kilo, à partir d'aujourd'hui à une nouvelle hausse est prévue pour la semaine prochaine.

IVOY-LE-PRE

Suicide. — Mlle Marie-Louise Pellé, 40 ans, a été trouvée pendue dans son grenier. Elle avait déjà, à 7 heures, quitté de sa chambre sa bicyclette qu'elle avait laissée dans sa chambre.

JALOGNES

Pour s'amuser il blesse un âne à coups de couteau. — Le jour de la foire de « Pesselières » M. Gabriel Finert, 40 ans, boucher à Bourges, avait garé sa voiture après laquelle étaient attachés deux ânes appartenant à M. Gustave Fournier, 32 ans, marchand de chevaux au même lieu, dans la cour de la rue Maurice.

Pendant une courte absence du conducteur, plusieurs jeunes gens qui sortaient de l'établissement s'amuseront à taper ces animaux. Armand Gigot, 18 ans, cultivateur aux « Sables », commune d'Herby, tomba debout sur l'un d'eux tandis que Emile Cherrier, 19 ans, élève d'ouvrier, demeurant chez ses parents au même lieu pour faire tomber son camarade plqua la queue de l'âne à plusieurs reprises dans la flanc avec la lame de son couteau.

Cherrier s'est vu dresser procès-verbal.

LERE

Arrestation. — Auguste Lescaut, 42 ans, conducteur, sans domicile fixe, pour vagabondage et défaut de carnet d'identité a été arrêté et conduit devant le procureur de la République.

MENETOU-SALON

Arrestation. — Ces jours derniers, M. Marcel Belleville, époux, avait pris sa bicyclette à Raymond Thierry, 16 ans, pour lui permettre de faire le voyage à Ménéty à Bourges. Thierry en profita pour se rendre dans son pays, à Saint-Ouen (Seine), et depuis il n'a pas donné signe de vie.

Le gendarmier vient de procéder à son arrestation pour abus de confiance.

ARGENT-SUR-SAUZURE

Série de contraventions. — Des procès-verbaux ont été dressés contre : Edmond Morin, 29 ans, cultivateur à Aubigny-sur-Nère, et Ernest Rimbault, 30 ans, conducteur d'automobile à Bourges, pour défaut de lanterne à l'avant et de feu rouge à l'arrière de leurs bicyclettes ainsi que contre Fernand Gérard, 23 ans, coiffeur à Aubigny-sur-Nère, qui roula sur une bicyclette qui n'était pas munie d'une lanterne allumée à l'avant, ni de feu rouge à l'arrière, ni d'appareil sonore, ni de plaque d'identité.

Défaut de vaccination. — Procès-verbal a été dressé contre Victor Lambert, 24 ans, comptable sans domicile fixe, qui n'était pas venu vacciner malgré la mise en demeure qui lui en avait été faite.

DUN-SUR-AURON

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie a éclaté dans les chantiers de la scierie mécanique de M. Bourguignon, route de Bussy. Grâce à l'intervention des voisins et des pompiers, le feu a été maîtrisé en quelques minutes.

IGNOL

Vol. — Récemment M. René Truffaut, 18 ans, représentant de commerce, avait déposé dans sa chambre une somme de 1.800 francs provenant de recouvrements qu'il avait effectués. En son absence, un certain pénètre dans la chambre et il a dérobé cette somme. Le gendarmier de Nérondes enquête.

NEVERS La béatification de Bernadette aura lieu dimanche prochain à Rome

De nombreux Nivernais assisteront à la cérémonie

La béatification de Bernadette attirera à Rome un grand nombre de pèlerins nivernais. Mgr Chatelet, évêque de Nevers, est parti mardi pour organiser le pèlerinage et faire les visites d'usage.

La procédure de la cause a été définitivement close lundi par la lecture du décret : « de tuto ». Ce décret est le résumé du procès, qui constate que la cause est complètement instruite, et que rien ne s'oppose à la célébration de la cérémonie solennelle.

Les pèlerins nivernais partiront après-demain matin mardi, à 10 h. 45. Ils rejoindront à Dijon, le train spécial de pèlerinage, qui part de Paris et qui drainera tous les pèlerins français allant à Rome.

Le train partira de Modane, mercredi prochain, à 5 h. 10. Le nuit du mercredi à jeudi, on couchera à Viareggio, et enfin, l'arrivée aura lieu, à Rome-Termini, à 17 heures.

Les pèlerins seront accompagnés par plus de 40 prêtres du diocèse, et l'affluence sera considérable à la basilique de Saint-Pierre.

La cérémonie aura lieu le dimanche 14 juin, très probablement vers 10 heures du matin.

Voici succinctement quelques détails sur l'ordonnance de cette cérémonie :

Le Pape, porté sur la « Sedia Gestatoria », et entouré de la cour romaine, prendra place, dans le chœur de la Basilique, devant l'image vivante de la Bienheureuse.

Le Postulateur lira le décret de béatification. A ce moment, la voile tombera et le Souverain Pontife dira une prière au pied du tableau. La messe pontificale sera ensuite célébrée.

Durant leur séjour, l'horaire des pèlerins sera fixé par un ordre du jour quotidien. Le pèlerinage comportera une visite obligatoire à Sainte-Marie-Majeure, à St-Jean-de-Latran, et à Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Une visite aura lieu aux Catacombes de Saint-Calixte.

Nous rappelons que ces célèbres Catacombes ont trois étages superposés. Une messe sera célébrée au troisième étage, qui se trouve à 24 mètres au-dessous du sol.

La visite obligatoire aux trois églises procurera aux pèlerins le bénéfice de l'indulgence plénière.

ECOLE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE

Un concours sera ouvert le 8 juillet, à 8 heures, pour l'emploi d'éleve du service de santé militaire (section médecine-troupes coloniales). Les candidats devront se faire inscrire, s'ils sont civils, à la préfecture du département où ils font leurs études médicales ; s'ils sont militaires, à la préfecture du département où ils tiennent garnison.

La liste d'inscription sera close le 12 juin 1925.

Les demandes de bourses et trousseaux seront déposées à la préfecture du département où résident les familles des candidats, jusqu'au 25 juin inclus.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser à la préfecture (1^{re} division, 2^o bureau), ou à M. le directeur de l'Ecole du service de santé militaire, à Lyon.

LES BOUCHERIES POURONT RESTER OUVERTES DEMAIN LUNDI

La mairie nous fait connaître qu'exceptionnellement les boucheries sont autorisées à rester ouvertes demain lundi, toute la journée.

CARTEJ MORDAIN

On nous annonce les fiançailles de M. Henri Fontenay, confiseur à Nevers, avec Mlle Simone Rocard, de Paris.

BOL D'OR 1925

Epreuve de 24 heures

Les motocyclistes D. F. R. remportent successivement les premières places en 175 cmc et 350 cmc, et prennent une fois de plus leurs qualités d'endurance et de robustesse.

Agent : BOURDIAU et SAUVAGET, garage, 13, rue Saint-Genest, NEVERS.

Robert RENAUD

Chirurgien-Dentiste

DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS Lauréat et ancien aide de Clinique

Démonstrateur de l'école dentaire de France

Cabinet ouvert tous les jours de 9 heures à 6 heures le matin excepté les dimanches

Téléph. 0-15. 4, rue Gambetta, NEVERS

Dernier écho de la réunion catholique de dimanche dernier

J'ai eu l'honneur d'accompagner à Nevers le général de Castelneau, ce grand chef qui, au cours de la grande guerre, eut le redoutable honneur de commander un groupe d'armées.

Après avoir été un des principaux artisans de la victoire, Castelneau, couvert de gloire, avait bien droit au repos.

Mais, de tels hommes sont nés pour se dépenser toujours au service de leur Patrie. « Servir jusqu'à la mort », est leur devise.

Le général de Castelneau, maintenu, sans limite d'âge dans l'armée active comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, a voulu se donner complètement pour la défense, dans l'ordre civil des intérêts supérieurs de la France, fille aînée de l'Eglise.

Nevers a eu l'honneur de le recevoir.

En cours de route, le général me dit combien il lui était agréable d'être dans ce pays qui donna à la France tant de ses enfants.

Dès son arrivée à la gare, le général a été comblé par l'affabilité de ceux qui l'attendaient. Le chef de file, le premier, me dit combien il lui était agréable d'être dans ce pays qui donna à la France tant de ses enfants.

« Paris-Centre », sous la signature de Marc de Maubege, a donné de la réunion du Clos Saint-Joseph, qui par son succès a dépassé toutes les espérances, un compte rendu détaillé.

Au retour à Paris, le général, à bien vu, me dit combien il a été touché de l'accueil si sympathique qui lui a été fait par la population nivernaise tout entière, tant au Clos Saint-Joseph que sur le parcours en ville.

Les Nivernais ont vu, en Castelneau, le défenseur du Grand-Couronné, celui qui confia à Pétaïn, la défense de Verdun, un des Français qui ont toujours tenu haut le drapeau de la Patrie. Sur son nom, l'union des Nivernais s'est faite.

Il a semblé au général et à moi vivre, ce jour-là, une de ces grandes journées d'après la victoire, au temps où tous les anciens combattants étaient encore « unis comme au front », ne pensant qu'à leur patrie, à leurs camarades morts pour la Patrie, à ceux qui sont les grandes victimes de la guerre : les mutilés, les veuves, les orphelins, ceux que « Paris-Centre » défend toujours.

Au tête offert par Monseigneur, le général nous dit : « La victoire a été gagnée par la France entière : les « poilus » en ont été les principaux artisans. Les Français de l'arrière, agriculteurs, employés de chemins de fer, ouvriers d'usines, chacun à leur place, ont fait aussi leur devoir ; c'est l'union de toutes ces énergies pour le salut de la Patrie qui nous a permis de gagner la victoire ; c'est la France qui a sauvé le monde ! J'ajoute : c'est la France qui dans la paix doit empêcher d'hui sauver la France ! »

Cette journée de la Pentecôte fut une journée d'espérance ; il faut qu'elle ait son lendemain, « Paris-Centre », depuis longtemps désire l'union de tous les Français, qui n'ont pas renié la victoire ; cette union a été faite à Nevers, le jour de la Pentecôte. L'ère nouvelle que cette union demeure, et s'élargisse, il en va de l'avenir de la Patrie !

Devant Dieu, devant nos morts de la grande guerre, sous les ordres de ceux qui ont vaincu, nous devons tous nous donner la main.

Joseph LAPERTOT

Les élections municipales

Des renseignements certains qu'il nous a été fournis par la préfecture, il résulte que la formalité d'acceptation des démissions n'est pas encore faite.

Une fois cette formalité accomplie, un décret fixera la date des élections qui ne pourra avoir lieu que quinze jours après.

L'acceptation préfectorale ne saurait tarder à l'heure actuelle, mais nous pouvons affirmer que la date des élections n'est pas encore fixée par le bureau de la préfecture.

En admettant que toutes ces formalités soient faites sans retard, il serait peut-être possible de fixer l'élection vers la fin du mois.

L'élection se fera selon le mode ordinaire. Au premier tour, les candidats seront élus à la majorité absolue et au deuxième, huit jours après (s'il est nécessaire) à la majorité relative.

Notons cependant savoir que trois listes seront en présence : une liste de défense sociale, Aubert ; une liste Rossignol, composée des conseillers municipaux démissionnaires et une liste patronnée par le maire Périu.

D'après un bruit très persistant, mais que nous ne pouvons enregistrer sous toute réserve, certains conseillers démissionnaires, seraient disposés à retirer leur démission.

ON RECLAME

Une délégation des jeunes citoyens et citoyennes qui prennent quotidiennement leurs ébats au Parc, est venue en délégation présenter au rédacteur de « Paris-Centre » le cahier de leurs revendications.

Ces jeunes citoyens, très bien organisés, prétendent, à juste titre, nous semble-t-il, avoir la libre et exclusive jouissance du Parc, qui leur fut octroyée en un acte authentique, par haute et puissante princesse de Clèves.

En conséquence, ils ne sauraient admettre l'intrusion d'un cycliste dans iceluy Parc, ainsi qu'il advint les premiers jours de cette semaine. « Bicyclette contre trottoir », tel est l'adage qui est inscrit en grosses lettres en tête du code... du Parc.

Les susdits cyclistes faillirent écraser un des membres les plus intéressants de la corporation ci-dessus énoncée.

En conséquence, les jeunes citoyens du Parc somment les pouvoirs publics, et ce, malgré la crise municipale, de veiller à leurs privilèges en faisant pourchasser sans merci, par des sbires appropriés, tous perturbateurs, cycliste ou autre, qui ferait intrusion dans leur domaine privé.

Ils menacent les dits pouvoirs de prendre telles sanctions que la situation comportera s'il n'était donné satisfaction à leurs justes et légitimes revendications.

Nous engageons nos consuls à prendre en considération cette requête et à ne pas méconter une importante catégorie d'électeurs... et d'électrices en herbe.

Il fait chaud. Ceci est une constatation banale, mais que fait notre ardeuse par ces temps caniculaires ? L'avenue Georges-Clémenceau, notamment, ressemble à un Sahara poussiéreux. Plutôt que d'y forer un puits artésien, ne ferait-on pas mieux de la faire visiter chaque jour par le puissant tank, dispensateur de pluie rafraîchissante ?

Conférence de garnison. — Jeudi 11 juin, à 14 heures, caserne Pille, Quartier des Aéroliers, présentation du ballon divisionnaire par le lieutenant Fichot, du 2^e aéroliers.

Pharmacie de garde. — Le service pharmaceutique sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Fournier, 33, rue du Commerce.

ANNECY SON CHOCOLAT

Le plus grand égo que l'on puisse faire d'un bon chocolat, c'est que sa qualité soit garantie régulière.

Le CHOCOLAT D'ANNEY possède au plus haut degré toutes les caractéristiques de cet aliment de premier ordre, duré, saveur agréable, finesse incomparable de la pâte, par suite de son broyage parfait.

Les matières premières, sucre raffiné et cacao extra-choix, employés pour sa fabrication, en font la grande marque hors pair, qui est bien supérieure à ce qui se fait de mieux.

Si vous ne le connaissez pas, demandez-le à votre fournisseur habituel, vous n'en voudrez plus d'autre.

Représentant à Nevers : M. BONABEAU, 2, place du Musée.

CHATEAU-CHINON

Concert public. — Aujourd'hui, à 17 h. 30, aura lieu, place Notre-Dame, un concert donné par l'Union Musicale du Morvan.

Voici le programme : Richard-Waage, marche (Selle) ; La fille du tenor-mor, fantaisie, (Offenbach) ; Les Mignons du Roy, gavotte, (Muller) ; Chiffonnette, polka (Charles Abbaté) ; El matador, marche espagnole (F. Andrieu).

Contravention. — Procès-verbal pour récidive d'ivresse a été dressé contre M. Charles Goussot, 55 ans, demeurant faubourg des Fossés.

SAINTE-SAUZURE

LES SAINT-SAUZUREOIS SONT MECONTENTES

Les habitants de Sainte-Sauzure ne sont, paraît-il, pas contents, mais pas contents du tout de la manière dont s'est déroulée la fête du Printemps. Nous avons déjà reçu de nombreuses lettres critiquant l'installation de baraques foraines autour du Monument aux morts. Aujourd'hui, nous recevons d'un des membres du Syndicat d'Initiative la lettre suivante avec prière d'insérer :

J'ai l'honneur de vous signaler que lors de la fête du Printemps qui a eu lieu à Sainte-Sauzure le dimanche 24 mai dernier, un des habitants de Sainte-Sauzure, rendu hardi par les succès électoraux de ses amis, nous a imposé comme Fée du Cortège, sa fille. Nous croyons que les membres du Comité de Syndicat d'Initiative auraient été mieux inspirés en empêchant par cette manifestation, qui n'a pas été méritée, d'insuffisamment de jeunes filles qui, étant du pays, auraient été mieux qualifiées même au point de vue physique pour nous représenter.

M. Emile MAGEAU, Sainte-Sauzure prévient MM. les administrateurs qu'il est acheteur de toutes les occasions. Entretien à domicile. Téléphone 15.

COSNE

Vélo Boxing Club Cosnois. — Aujourd'hui 7 juin, en l'honneur des fêtes organisées par le comité des fêtes à Cosne, le Vélo-Boxing-Club Cosnois a bien voulu, en apportant son concours, organiser une course cycliste réservée à ses membres. Les parcours établis sur 35 kilomètres environ s'étendront sur l'itinéraire suivant : Cosne, Alligny, St-Vrain, la Courge, Les Gauchiers, Myennes et Cosne. Le départ sera donné à 9 h. 45 précises, place Dordogne.

La distribution des dossards se fera à 9 heures du matin au siège social, café des Trois-Couleurs. De nombreux prix seront offerts par le comité des fêtes. Tous les membres actifs sont convoqués à cet effet. Les engagements seront reçus jusqu'au moment du départ.

Etat civil : — Marcel Genty, rue des Frères, Gambon, 81.

Publication de mariage. — Maurice Caron, manoeuvre à Rochy-Candé (Oise), et Suzanne Taniot, polisseuse à Hermes (Oise).

Décès. — Marie Lassard, 83 ans, ménagère veuve de Alexandre Ragougnol, rue de Doux 91 ; Jean Bédier, 52 ans, jardinier, époux de Françoise Autier, rue de Paris, 96.

LA MACHINE

Anciens combattants. — Une réunion de la société des Anciens Combattants de La Machine a lieu aujourd'hui 7 juin, à 15 heures (heure légale), aux écoles Schneider. L'ordre du jour comprend l'organisation d'une tombola, un projet d'exposition et des questions diverses.

La présence de chaque sociétaire est indispensable.

Course de bicyclettes. — Le comité d'organisation informe que rien n'est changé au programme de la course de bicyclettes qui doit avoir lieu à Cergy-la-Tour aujourd'hui 7 juin, avec le concours du Vélo-Sport-Machinistes. Des contrôles volants seront établis à La Machine et aux Ourguezoux.

En aucun cas, le comité ne pourra être rendu responsable des accidents.

POUILLY-SUR-LOIRE

Cheval emballé. — Un cheval appartenant à M. Hubert Courtois, attelé à une faucheuse, s'est subitement emballé et est entré dans la maison de Mme veuve Guenet, en causant des dégâts importants.

ALLIGNY-EN-MORVAN

Série d'accidents de bicyclette. — Auguste Gaumont, rentrant à bicyclette chez ses parents propriétaires à Roere, en voulant utiliser un chemin plus court, mais plein d'ornières, est tombé et s'est fracturé la clavicle droite.

Ludien Parthoix, d'Alligny, au tournant de la Serrée, a été pris en écharpe par une auto venant en sens contraire ; l'auto n'était pas sur sa droite et a pris la fuite sans s'occuper de sa victime qui heureusement n'a eu que quelques blessures légères et sa bicyclette fortement endommagée.

Au croisement du chemin vicinal de la Place et de la route de Saugny à Alligny, deux cyclistes sont entrés en collision. L'un d'eux, Claude Bailly, facteur rural d'Alligny, a eu la clavicle droite fracturée ; l'autre Arthur Lamand, de Gén-sur-Cure, se plaint de douleurs internes.

SAONE-&LOIRE

Anjourd'hui se déroule au Creusot la cavalcade de bienfaisance

En gare de Tournus un chef de train est tué par un convoi

Le Creusot, qui sera en fête aujourd'hui, s'apprête à réserver le meilleur accueil aux milliers de visiteurs qui accourront de tous côtés pour assister à sa grande cavalcade de bienfaisance.

Le départ sera donné à 13 h. 30, place de la Molelle où le rassemblement des chars et groupes commença à 13 heures.

« Paris-Centre » a déjà fait connaître la composition de l'imposant cortège, il convient de signaler encore le groupe des policiers motocyclistes (Modern'Police) le char de l'Abélie, le char du Berger, le char Napoléonien, Diane Chasseresse, par la St-Hubert, le char fleuri.

Au total, une vingtaine de chars, plusieurs musiques et de nombreux groupes prendront place dans la cavalcade qui suivra l'itinéraire que nous avons publié et s'arrêtera aux points suivants : rue d'Autun, boulevard Henri-Paul-Schneider, rue du Maréchal-Foch, place de l'Hôtel-Dieu (vin d'honneur et remise des cadeaux aux reines par les commerçants du quartier), les Quatre-Chemins.

La matinée, les trompes de chasse ouvriront la fête par des sonneries dans les divers quartiers.

La cavalcade terminera son parcours sur la place Schneider où farandole et bataillon de confettis se dérouleront à partir de 18 heures.

Pour les confettis, le comité organise une vente en gros et en détail au profit des œuvres de bienfaisance : dans le même but, il mettra en vente des jolies photos du groupement des Reines, remarquablement exécuté par M. Guyot, des insignes et aussi le programme de la journée. Ce programme est illustré par une gravure très réussie du maître dessinateur creusotin, M. L. Coin.

La journée se terminera par un bal officiel que le comité organise au théâtre des Variétés.

Souhaitons que le beau temps continue et favorise cette grande journée de réjouissances qui attirera une foule énorme et dépassera certainement celle de l'an passé, pourtant déjà fort réussie.

LE CREUSOT

LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DE SAINT-CHARLES

En exécution d'un arrêté de M. le sous-préfet en date du 26 mai, il sera procédé à une enquête sur le projet d'échange de terrains communaux avec M. Schneider et Cie en vue de la suppression du passage à niveau M. A cet effet, des pièces de ce projet seront déposées à la mairie du Creusot, bureau militaire, et y resteront pendant huit jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance. A l'expiration de ce délai, et le jeudi 18 juin, à 10 heures, maire de Symphonien-de-Marmagne, commissaire délégué par M. le sous-préfet, se tiendra à la mairie de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi pour recevoir les dires et observations des intéressés sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Club nautique Creusotin. — Les commerçants membres honoraires désirent tenir la buvette pour la fête nautique qui aura lieu le 14 juin à l'étang de Torcy, au Chat Noir, sont invités à faire parvenir leurs souscriptions cachetées au café de la Gare, rue des Écoles, avant demain lundi dernier délai.

Pour le monument aux morts. — Deux collectes ont produit les sommes suivantes qui ont été remises au comité du monument aux morts : 20,50 au mariage des époux Huot-Gautier, 5 fr. au mariage des époux Rochet-Brière.

Le ventre du Creusot. — Il a été abattu au cours du mois écoulé : 86 boucs et vaches pesant 51.340 kilos ; 328 veaux 43.514 kilos ; 166 moutons 6.469 kilos ; 83 chevreaux 1.917 kilos ; 334 porcs 41.088 kilos.

Accident du travail. — Un ouvrier de la grande forge, M. Louis Clair, rue Marceau, 30 fut atteint par une barre à sortie des cylindres et fut brûlé sérieusement aux jambes.

Etat civil : — M. Louis Cliflot, modéleur, rue de la Chaise, 8, et Marie Delamont, employée de commerce, rue Levoisier, 26; Jean Saclier, mouleur, route de Marmagne, 27; et Lucienne Landrot, rue des Riaux, 19; et François Chevigny, mouleur, rue Bessner, 3, et Denise Gauthier, à Torcy; André Jacquoulet, adrepharmacie, rue de Marmagne, 2, et Renée Mazille, rue de Montaud, 14; Jean Lafaye, sergent au 65^e tirailleurs algériens, et Marie Gauthier, aux Violets, commune de Bessillon; Louis Grenouille, employé, rue des Pudeurs, 14, au Creusot; et Marie-Louise Charton, à Montreuil-la-Nieuvre; Benoit Bouillot, soldat au 35^e d'aviation à Dijon, et Germaine Fovey, couturière, au Camp du Villet, commune de Torcy.

MACON

CONTROLE DE LIGNE ELECTRIQUE

Par arrêté paru à l'officiel, le service de contrôle de la ligne de transport d'électricité à haute tension de Pontzenon au Creusot est organisé sous la direction de M. Mielle, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bourg. L'agent local pour Saône-et-Loire est M. Guenot, ingénieur des ponts et chaussées à Maçon.

ÉCOLE AGRICULTURE ET DE VITICULTURE DE FONTAINES

Les examens d'admission et les concours des heures à l'école d'agriculture et de viticulture de Fontaines, auront lieu à la préfecture de Maçon, le samedi 12 septembre, à 8 h. 30.

La rentrée des élèves est fixée au jeudi 10 octobre. Les demandes d'inscription doivent être adressées à la Préfecture ou au directeur de l'école avant le 15 août.

Dans les perceptions. — Par arrêté du ministre des finances ont été promus sur place à titre exceptionnel, percepteurs de 1^{re} classe, M. Montpou, percepteur à Montpont, 1^{er} classe, premier échelon, M. Montpou, 2^e classe, deuxième échelon, premier échelon, MM. Pilonot, à Saint-Gengoux-le-National et Lacroix, à Saint-Bonnet-en-Bresse.

AUTUN

LA VAILLANTE A STRASBOURG

La Vaillante a pris part à la grande fête fédérale nationale de gymnastique qui a eu lieu à Strasbourg, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin.

Elle a obtenu un prix d'excellence au concours de section et également un prix d'excellence aux concours spéciaux, exercices avec cannes.

Pour les pupilles de la nation. — Une quête faite au mariage Desvignes-Pasiant a produit une somme de 22 fr. 85 qui a été versée à la caisse des pupilles de la nation.

Etat civil : — M. Lazare Linaux, au Pont l'Évêque; Joséphine Vergnaud, boulevard Laureau, Henri Duchassin, boulevard Laureau.

Mariages : — René Tribouley, docteur en médecine, domicilié à Châtillon-sur-Seine, et Annette Buisson, commune de Bessillon; et Juliette Pasiast, actrice, et Paul Tulin, garçon de café à Paris, 10^e, et Berthe Carillon, employée de bureau.

Décès : — Gabriel Guillaume, 37 ans, instituteur, boulevard Laureau; Marie Cammeron, 85 ans, rue Lauchon-le-Boucher; Jean Gauthier, 59 ans, cultivateur, place du Champ-de-Mars; Marie Brenot, 84 ans, veuve de Pierre Guillard, rue Lauchon-le-Boucher; Louis Arnold, 81 ans, rue Lauchon-le-Boucher; Archange Desvignes, 58 ans, cultivateur, cultivateur, place du Champ-de-Mars; Nicolas Chartier, 75 ans, cultivateur, place du Champ-de-Mars.

LOIRET YONNE

MONTARGIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Un mois de prison et un tchéco-slovaque, Jean Pilat, 19 ans, pour vol à Nogent-sur-Verdon.

— Un mois de prison et un Polonais Lacuche, Wasy, pour vol d'une bicyclette à Ouzouer-des-Champs.

Contraventions. — Félix Menin, 73 ans, habitant Boulogne-sur-Seine, Alexis Duc, 23 ans, mouleur, rue Pascal, à Langres, et Jean Guillard, menuisier, ont été gratifiés chacun d'un procès-verbal pour délit de pêche.

Arrestation. — Originaire de Firmyn (Loire), Jean-Pierre Olivier, 19 ans, métallurgiste, sans ressources et sans domicile fixe, a été arrêté en gare, sous l'inculpation de vagabondage.

Accidents du travail. — Lucien Bourdin, 15 ans, apprenti ajusteur aux ateliers Pierre Menin, pôle de l'auriculaire gauche; Armand Vannier, 47 ans, forgeron à l'usine à gaz, blessé au pied gauche; Auguste Cabin, 43 ans, mécanicien aux ateliers Wydo, blessé à la main gauche.

NOGENT-SUR-VERDON

VISITE A L'ÉCOLE FORESTIÈRE DES BARRES

Une centaine de membres des sociétés d'horticulture et horticoles d'Orléans, réunies sous la conduite de M. Paré, conservateur des eaux et forêts, ont visité les riches collections forestières de l'Arboretum de Barres, uniques en France, ainsi que le Fruitière, don de MM. de Vilmorin à l'Etat, valant plus d'un million de francs.

Collecte de mariage. — Une quête au mariage Godet-Petit a produit la somme de 46 francs, dont 14 attribués au comité de bureau de bienfaisance et aux mutilés du Loiret.

La Fraternelle Nogentaise. — Les jeunes gens amateurs de sports et d'athlétisme, sont priés de se faire inscrire à La Fraternelle, où ils trouveront tout le matériel de sport nécessaire. Les inscriptions sont reçues à l'école des garçons ou au café des Sports.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monseigneur CLERG

décédé en son domicile, à Chantemerle, commune d'Ury, le vendredi 5 juin 1925, dans sa 79^e année, muni des Sacraments de l'Église.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 7 courant, à 14 heures, en l'église d'Ury, sa paroisse, et l'inhumation à Fours le même jour, à 17 heures.

On se réunira à la maison mortuaire à 13 h. 30.

De la part de : M. et Mme Clerc, son épouse; M. Georges Clerc, M. et Mme Henry Métaire, du capitaine et Mme Tartu, M. et Mme Charles Garrier, Mlle Yvonne Clerc, M. Pierre et Mlle Jacqueline Garrier, ses enfants et petits-enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monseigneur Jean CAILOT

décédé, en son domicile, à la Grange-Neuve, commune de Saint-Aubin-les-Forges, le 6 juin, dans sa 40^e année.

Ses obsèques auront lieu le lundi 8 courant, à 15 heures, heure légale, en l'église de Saint-Aubin-les-Forges, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 14 heures.

De la part de : Mme Cailot, son épouse; René, Albert et Germaine Cailot, ses enfants, et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Madame BERTIN-BONNOT

Née Euphrasie BONNOT

décédée, en son domicile, à Tamnay-en-Bazois, le 6 juin, dans sa 48^e année, muni des Sacraments de l'Église.

Ses obsèques auront lieu le lundi 8 courant, à 10 heures du matin, heure légale, en l'église de Tamnay-en-Bazois.

De la part de : M. Bertin-Bonnot, son époux; M. et Mme Bonnot-Méguin et leurs enfants; M. Guilleminot-Berthet et ses enfants, M. Joseph Regnot, M. et Mme Fernand Delavaud et leur fils, ses frères, oncles, beaux-frères, neveux, nièces, cousins, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monseigneur Louis LYON

Médaille militaire de 1870

décédé en son domicile, à Cras, commune de Rony, le vendredi 5 juin, dans sa 77^e année, muni des Sacraments de l'Église.

Ses obsèques auront lieu le lundi 8 courant, à 10 heures du matin, heure légale, en l'église de Rony sa paroisse.

De la part de : M. et Mme Lyon, son épouse; M. Jean Sourd, son fils; M. et Mme Sourd, ses enfants; M. et Mme Sourd, sa sœur; M. J. Dauteloux, son beau-frère; de ses neveux, nièces, cousins, cousines, et de toute la famille et de Mlle Andrée Simon, leur fidèle servante.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Madame ROCH

Née RIBOULE

décédée en son domicile, à Fourchambault, 5, rue Jules-Hochel, le 19 juin, dans sa 46^e année, muni des Sacraments de l'Église.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 7 courant, à 10 heures, heure légale, en l'église Saint-Gabriel de Fourchambault.

De la part de : Monsieur Roch, son époux et de toute la famille.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le mardi 9 juin, à 11 heures, heure légale, en l'église de Ville-Langy, pour le repos de l'âme de

Monseigneur Jean GRANDJEAN

De la part de ses enfants et petits-enfants.

Un service sera célébré le mercredi 10 juin à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Nevers, pour le repos de l'âme de

Madame Pierre DIVERT

De la part de M. Divert, son mari; Mlle Simone Divert, sa fille et de toute la famille.

Un service sera célébré le mardi 9 courant, à 9 heures, heure légale, en l'église de Saint-Honoré-les-Bains, pour le repos de l'âme de

Madame MAGNIN

Née Jeanne COMTE

De la part de la famille.

LES ANNALES

Emile Henriot, retour du Maroc, donne aux lecteurs des « Annales » une jolies et vivantes pages sur le marabout Lyauté. Dans ce numéro, les signataires de Jean Bastia, Francis de Mionand, et de Jean Vassay, Jules Truffier, Dominique Bonnard, Emile Ripert et une scène de « Seigneur Poichoniale », de M. Henriot.

Un concours de pêche à la ligne aura lieu le 12 juillet à Sens

Un grand concours national de pêche à la ligne, organisé par l'Association des Pêcheurs à la Ligne Sensais, avec le patronage de la municipalité, du Commerce et des syndicats locaux, aura lieu le dimanche 12 juillet.

Voici la liste des prix : Prix d'honneur : 500 francs en espèces, offert par la ville de Sens.

Série hommes : 1^{er} prix, 400 francs en espèces; 2^e prix, 200 francs en espèces; 3^e prix, 100 francs en espèces; 4^e prix, 50 francs en espèces; 5^e prix, 25 francs en espèces; 6^e prix, 10 francs en espèces.

Série dames : 1^{er} prix, 100 francs en espèces; 2^e prix, 50 francs en espèces; 3^e prix, 25 francs en espèces; 4^e prix, 10 francs en espèces; 5^e prix, 5 francs en espèces.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

Concours de chapeaux : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.; 5^e prix, 2 fr. 50.

LES CONCERTS DE T. S. F.

« RADIO-PARIS »

Programme d'aujourd'hui dimanche 7 juin

A 12 h. 45 : radio-concert Lucien Paris, avec les concours de M. Roland Lenoir, du Perchoir; violon solo Marcel Fontalraud; 1^{er} Grandino, piano solo (Garrat); 2^e Baisers rouges, valse (Dardany); 3^e Humoresque, solo de violon (Dvorak); 4^e Ouverture de Stradella (Flotow); 5^e Les mirages d'amour (Conti-Tremolo) chant; M. Lenoir; 6^e Légende du Point d'Argentan (Fouldrin); 7^e Menuet, solo de piano (Fauré); 8^e Dansa macabra (St-Saëns); 9^e Esclage, solo de violoncelle (G. Fauré); 10^e Danses alsaciennes (Ch. Levade); 11^e A Little Time (C. A. Charpentier-Laute-Matras), chant, M. Lenoir; 12^e Werther, trio (Messena-Alder).

A 20 h. 15 : radio-concert des associations de la région; 14^e leçon d'espéranto par M. le docteur Corré; à 20 h. 45 : radio-jazz par Mario Caza et son orchestre du Château Gaucassin; à 21 h. 15 : pas si riche que ça, monologue de H. Chapelle, dit par Radiolo.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 10 h. 15 (2.650 mètres), radio-concert avec les concours de M. le docteur Pierre Vachet, professeur à l'école de psychologie, de Miles Marville Richard Walty, cantatrice, soliste des Concerts Classiques; Yvonne Simonot, violoncelle; Maurice André, pianiste, et de M. Bernault, pianiste.

Programme : trois concertos musicaux « Portez-vous bien », par M. le docteur Vachet; pièce pour piano (Scarlati); Lied de Vincent d'Indy pour violoncelle et piano; Ariette (Paul Vidal), chant; Sonate en la (Scarlati); Scherzo pour violoncelle et piano (Charles Tomassini); La hille de Loterie Nationale; Capriccio en si mineur (Mendelssohn); Clair d'Étoiles (Gabriel Dupont), violoncelle et piano; Rondo du Bilet de Loterie (Nicols).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES P. T. T.

A 20 heures, causerie par M. Marcel Hervieu; à 20 h. 30 :

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Suivant exploit de M. Leroy, huissier à Nevers, en date du onze mai mil neuf cent vingt-cinq, et à la requête de M. Emile Claude VADELIN, agriculteur, demeurant à Chéranville, commune de Saint-Benin-d'Azy...

Etude de M. BAYLE, notaire à Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par M. Bayle, notaire à Nevers, le 27 mai 1925, enregistré à Nevers, (actes civils), le 3 juin suivant, folio 187, numéro 194 par M. Rousseau, receveur, qui a perçu les droits...

Etude de M. BELLOGO, notaire à Lormes (Nièvre)

A VENDRE A L'AMIABLE

1. - UNE PROPRIÉTÉ sise à Lormes, quartier de la Maladrerie, comprenant une maison d'habitation composée de quatre pièces; grange à côté, deux écuries, cinq hectares environ de pré à la suite des écuries et clos. Quatre hectares environ de terres...

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, 5, rue Gambetta

A VENDRE A L'AMIABLE

1. - PETITE PROPRIÉTÉ d'agrément sise à la Cour Blot, commune de Ironsanges, comprenant maison d'habitation de 6 pièces avec atelier de peinture, garage, écurie, cellier, grand jardin avec nombreux ombrages, à 10 mètres d'ela gare, à 1.500 mètres de la Loire...

Terre du Vieux Nancy

A VENDRE A L'AMIABLE en un ou plusieurs lots située à 1.500 mètres de Nancy (Cher). Chasse remarquable - Jouissance immédiate. Gares d'express, ligne Paris-Tours: Salbris, à 12 km.; Vierzon, à 17 km.; Tholay, à 12 km. A 35 km. de Bourges; 80 km. de Nevers; 115 km. de Tours...

On demande GRAND APPARTEMENT ou LOCAL demandé à Nevers pour le 1er juillet. Bureau du journal. 25666

Ventes

DELAGE 11 C.V. Fréjus AV. Carrosserie sport Layache, double pare-brise, Etat absolument parfait à tous points de vue. A vendre pour cause achat conduite intérieure. Essais à volonté. Docteur J. MOINEAU Fils, 9, rue Waldeck-Rousseau, à Cosne (Nièvre). 25459

BOIS DE HETRE, environ 150 beaux quartiers. Près à la fabrication des jougs. S'adresser M. PILLAVOINE, Grange Billon, à Lormes (Nièvre). 25470

Personnel

AGRICULTEUR demandé dans le Centre propriété à régir. Bureau du journal. 25474

GENS DE MAISON On demande 2 MENAGES, femme non occupée, logés, avec jardin. Bureau du journal. 25667

Divers

SOMMES ACHETEURS bois de mines de 4 à 12 centimètres fin bout, non pelés et de 12 et au-dessus pelés à faces. Livraison immédiate 60 fr. la tonne, placement intéressant pour exploitants n'ayant pas vendu l'écœuré. S'adr. à MM. J. BOISSON et C., à Prémy (Nièvre). 25133

COMMUNE DE VILLE-LANGY

VENTE DE CHENES Le dimanche 14 juin, à 15 heures, il sera vendu en mairie de Ville-Langy, par soumission scellée, deux chènes, cubant environ 30 m3.

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)

A VENDRE AUX ENCHERES Au Grand Loges, commune de Beaumont-Sardolles, le dimanche 21 juin 1925, par le ministère de M. Dubois, notaire...

Etude de M. GROSJEAN, notaire à Monceaux-le-Comte, et de M. SIROT, notaire à Tannay.

A VENDRE Par adjudication volontaire Le dimanche 14 juin 1925, à deux heures du soir.

Etude de M. COURTET, notaire à Vermenton (Yonne)

Adjudication volontaire Le dimanche 14 juin 1925, à 14 heures, à Vermenton, en l'étude et par le ministère de M. Courtet, notaire.

Automobiles BERLIET

Caravane BERLIET dont nous avions annoncé l'arrivée prochaine, sera à COSNE-SUR-LOIRE aujourd'hui dimanche toute la journée; à SAINT-AMAND-EN-PUISAYE lundi 8 juin, de 10 à 16 h. 30; à LIRE (Cher) mardi 9 juin, de 10 à 15 heures; à SANGRE (Cher), mardi 9 juin, de 15 h. 30 à 18 h. 30.

Etude de M. COHENET, avoué à Bourges, 30, rue Porte-Jaune

A VENDRE A L'AMIABLE à usage de commerce sise au Bourg de Saint-Benin-d'Azy, place de la République, comprenant: rez-de-chaussée, premier étage et cour derrière.

Etude de M. DESBOIS, notaire à Bourges, cour Couraillon.

A VENDRE A L'AMIABLE à usage de commerce sise au Bourg de Saint-Benin-d'Azy, place de la République, comprenant: rez-de-chaussée, premier étage et cour derrière.

Etude de M. GIRARDIN, notaire à Baugy (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Agents d'Affaires

A CEDER Grande ville industrielle Centre BEAU CAFE Chif. Aff. important, tout en limonade. Loyer 400 fr. par mois. Part par sous-location. Prix 160.000 fr., cpt 100.000 fr., affaire tout particulièrement recommandée. AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges, 25339

Vente de Fonds de Commerce

FONDS DE COIFFEUR, prix modéré. Centre important. Bureau du journal. 25337

Etude de M. ROUCHONNAT, licencié en droit, avocat-avoué à Cosne et de M. LAGRUE, notaire à La Charité

Vente sur licitation d'immeubles à La Charité-sur-Loire. 1. MAISON à 2 étages avec grandes dépendances, 14, rue du Petit-Rivage. Mise à prix: 1.000 francs.

Etude de M. COHENET, avoué à Bourges, 30, rue Porte-Jaune

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES par suite de licitation, à la mairie de Charost, par le ministère de M. Desbois, notaire à Bourges.

Etude de M. GIRARDIN, notaire à Baugy (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Locations

DOMAINE DE MOUSSARD, commune de Saint-Martin-sur-Nohain, contenant 75 hectares terres labourables et prés. A affermer pour le 1er mai 1926. S'adresser, REGIE du Château de Tracy-sur-Loire (Nièvre) 25666

FABRIQUE DE ROUES CAOUTCHOUTÉES

Travail soigné. Livraison rapide

Ch. MARTIGNON

MOULINS-ENGLIBERT (Nièvre) Téléphone n° 3

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

VENTE MOBILIERE Le dimanche 14 juin à 13 h. 30, à Fourchambault, par le ministère de M. Bouquillard, notaire à Nevers, au domicile de Mlle Fontaine.

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1925.

Etude de M. DURIN, notaire à Pougues

A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 21 juin 1925, à 2 heures (heure légale) dans la salle de M. Pleuchot, aubergiste au Bengy

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

VENTE MOBILIERE Le dimanche 14 juin à 13 h. 30, à Fourchambault, par le ministère de M. Bouquillard, notaire à Nevers, au domicile de Mlle Fontaine.

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1925.

Etude de M. DURIN, notaire à Pougues

A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 21 juin 1925, à 2 heures (heure légale) dans la salle de M. Pleuchot, aubergiste au Bengy

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

VENTE MOBILIERE Le dimanche 14 juin à 13 h. 30, à Fourchambault, par le ministère de M. Bouquillard, notaire à Nevers, au domicile de Mlle Fontaine.

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1925.

Etude de M. DURIN, notaire à Pougues

A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 21 juin 1925, à 2 heures (heure légale) dans la salle de M. Pleuchot, aubergiste au Bengy

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

VENTE MOBILIERE Le dimanche 14 juin à 13 h. 30, à Fourchambault, par le ministère de M. Bouquillard, notaire à Nevers, au domicile de Mlle Fontaine.

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1925.

Etude de M. DURIN, notaire à Pougues

A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 21 juin 1925, à 2 heures (heure légale) dans la salle de M. Pleuchot, aubergiste au Bengy

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

VENTE MOBILIERE Le dimanche 14 juin à 13 h. 30, à Fourchambault, par le ministère de M. Bouquillard, notaire à Nevers, au domicile de Mlle Fontaine.

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1925.

Etude de M. DURIN, notaire à Pougues

A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 21 juin 1925, à 2 heures (heure légale) dans la salle de M. Pleuchot, aubergiste au Bengy

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

VENTE MOBILIERE Le dimanche 14 juin à 13 h. 30, à Fourchambault, par le ministère de M. Bouquillard, notaire à Nevers, au domicile de Mlle Fontaine.

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1925.

Etude de M. DURIN, notaire à Pougues

A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 21 juin 1925, à 2 heures (heure légale) dans la salle de M. Pleuchot, aubergiste au Bengy

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

VENTE MOBILIERE Le dimanche 14 juin à 13 h. 30, à Fourchambault, par le ministère de M. Bouquillard, notaire à Nevers, au domicile de Mlle Fontaine.

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1925.

Etude de M. DURIN, notaire à Pougues

A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 21 juin 1925, à 2 heures (heure légale) dans la salle de M. Pleuchot, aubergiste au Bengy

Etude de M. PERROT, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou en détail, au gré des amateurs.

Le Petit Domaine d'En-Haut

Communes d'Ouroare-lieux-Bourdelins et Charly (Cher) Contenance: 15 h. 67 a. 15 c. en terres et prés de première qualité.

Le Retour d'Age

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du Retour d'Age. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage, pour faire place à une sueur froide sur tout le corps.

de Beaux Bois

Situés communes de Saint-Satur, Bannay, Feux, Gardefort et Vinon (Cher), près Sancerre. S'adresser à MM. ZIVY et Cie 12, rue de Serre, Nancy 25666

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage, de temps en temps, de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc.

Le Petit Domaine d'En-Haut

Communes d'Ouroare-lieux-Bourdelins et Charly (Cher) Contenance: 15 h. 67 a. 15 c. en terres et prés de première qualité.

Le Retour d'Age

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du Retour d'Age. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage, pour faire place à une sueur froide sur tout le corps.

de Beaux Bois

Situés communes de Saint-Satur, Bannay, Feux, Gardefort et Vinon (Cher), près Sancerre. S'adresser à MM. ZIVY et Cie 12, rue de Serre, Nancy 25666

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage, de temps en temps, de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc.

Chasseurs! par curiosité!

Voiez nos modèles sensationnels! PRIX DE GROS Hammerless «LE RÊVE» incomparable 550 fr. Consortium de Fabricants d'Armes à l'ABBELE réunis

Chasseurs! par curiosité!

Voiez nos modèles sensationnels! PRIX DE GROS Hammerless «LE RÊVE» incomparable 550 fr. Consortium de Fabricants d'Armes à l'ABBELE réunis

Chasseurs! par curiosité!

Voiez nos modèles sensationnels! PRIX DE GROS Hammerless «LE RÊVE» incomparable 550 fr. Consortium de Fabricants d'Armes à l'ABBELE réunis